



Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières

**Secrétariat Permanent du Contenu Local et de la Promotion des
Investissements**

**Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier
et des Mines (PARGFM), financé par la Banque mondiale**

**EVALUATION DES PRATIQUES ET DES PERFORMANCES DU
CONTENU LOCAL PAR LES SOCIÉTÉS MINIÈRES ET DE LA
CAPACITÉ DU SECTEUR PRIVÉ LOCAL À ÉTABLIR DES
LIENS COMMERCIAUX AVEC LES INVESTISSEMENTS
DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)**

PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FOURNISSEURS LOCAUX



Février 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	ii
TABLEAUX.....	iv
LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS	v
I. INTRODUCTION.....	1
II. DEMARCHE ET FONDEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN DE RENFORCEMENT	3
2.1. Démarche d'élaboration du plan de renforcement des capacités	3
2.2. Fondements du plan de renforcement des capacités	3
2.2.1. Faiblesses communes des 13 chaînes de valeur ciblées	3
2.2.2. Entreprises nationales sélectionnées	4
III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	5
3.1 . Objectifs.....	5
3.2. Résultats attendus	6
3.3. Analyse des risques dans la mise en œuvre du plan.....	6
3.3.1. Hypothèses de risques	6
3.3.2. L'atténuation des risques	7
IV. AXES DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	8
4.1. Axe 1 : Programme de formation en gestion d'entreprise et aux métiers des fournisseurs locaux.....	8
4.1.1. Modules du plan de formation.....	9
4.1.2. Contenus des modules de formation	11
4.2. Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées.....	11
4.2.1. Expérience de la MEBF	12
4.2.2. Expérience du BRMN	12
4.2.3. Choix du programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées dans les 13 chaînes de valeur ciblées.....	15
4.3. Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie	16
V. STRATEGIE, ORGANISATION ET BUDGET	17
5.1. Stratégie de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités	17
5.1.1. Axe 1 : Programme de formation en gestion et aux métiers des fournisseurs locaux de biens et services miniers.....	17

5.1.2.	Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie	18
5.2.	Budget et sources de financement.....	18
5.2.1.	Axe 1 : Programme de formation en gestion et aux métiers des fournisseurs locaux de biens & services miniers	18
5.2.2.	Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées	20
5.2.3.	Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie	20
5.2.4.	Planning du budget global du plan.....	21
5.2.5.	Pistes d'orientations stratégiques pour la mobilisation des ressources financières.....	23
VI.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION	25
6.1.	Organes de mise en œuvre	25
6.2	Communication	26
6.3.	Suivi-évaluation	26
6.3.1.	Rapports de suivi-évaluation trimestriels et annuels	26
6.3.2.	Audit.....	27
6.3.3.	Rapports de supervision	27
6.3.4.	Rapport de la revue à mi-parcours externe	27
6.3.5.	Rapport d'achèvement	28
6.3.6.	Diffusion des rapports	28
VII.	CONCLUSION.....	29
	ANNEXE 1 : ANALYSE SWOT DES 13 CHAINES DE VALEUR CIBLEES.....	30
	ANNEXE 2: CONTENUS DES MODULES DE FORMATION	51
	ANNEXE 3: LISTE DES TOP 6 À 20 DES FOURNISSEURS LOCAUX DANS LES 13 CHAINES DE VALEUR CIBLÉES.....	63

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des modules de formation en gestion d'entreprise et aux métiers des fournisseurs locaux de biens & services miniers	9
Tableau 2 : Budget de l'axe 1 du plan	19
Tableau 3 : Budget de l'axe 2 du plan	20
Tableau 4 : Budget de l'Axe 3 du plan.....	20
Tableau 5 : Récapitulatif du budget global prévisionnel du plan	22

LISTE DE SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSM	:	Alliance des fournisseurs burkinabè des Biens et Services Miniers
ANPE	:	Agence Nationale Pour l'Emploi
BRMN	:	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
BUMIGEB	:	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
CCI-BF	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CCS&E	:	Comité Central de Suivi-Évaluation
CFCEL	:	Centre de Formation de Conducteurs d'Engins Lourds
CFI-B	:	Centre de Formation à vocation Industrielle de Bobo-Dioulasso
CFPR-Z	:	Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré
CFTRA	:	Centre de Formation en Transport Routier et Activités auxiliaires
CMB	:	Chambre des Mines du Burkina Faso
CNPB	:	Conseil National du Patronat Burkinabè
CFTH	:	Centre de Formation Touristique et Hôtelière
ECOTEC	:	Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences, et à l'Adoption Technologique
CTF	:	Commission Thématique de Formation
EFP-TP	:	École de Formation et de Perfectionnement en Travaux Publics
ENSIF	:	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Fada N'Gourma
EPI	:	Équipement de Protection Individuelle
ESCO-IGES	:	École Supérieure de Commerce et d'Informatique de Gestion
FAFPA	:	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
GERME	:	Gérer Mieux votre Entreprise
HACCP	:	Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise
IDE	:	Investissement Direct Etranger

ISGE	:	Institut Supérieur de Génie Électrique
ISO	:	International Organization for Standardization = Organisation Internationale de Normalisation
IST	:	Institut Supérieur de Technologie
ITTGO	:	Institut TENG TUUMA Géosciences de Ouagadougou
MEBF	:	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MESRSI	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MJFIP	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et l'Insertion Professionnelles
MMC	:	Ministère des Mines et des Carrières
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADSEM	:	Programme d'Appui au Développement du Secteur Minier
PARGFM	:	Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines
PN/EFTP	:	Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques Professionnels
TPA	:	Taxe Patronale et d'Apprentissage
UI2M	:	Universal Institutes Mining Management
UPB	:	Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

I. INTRODUCTION

Le secteur minier au Burkina Faso est à présent, la première source des ressources d'exportation du pays, devant l'agriculture et l'élevage. Le pays a produit en 2020, un peu plus de 60 tonnes d'or, contre 35 tonnes en 2015, et un chiffre d'affaires estimé à plus de 2 000 milliards F CFA (plus de 3 milliards d'euros). Dans la dynamique, un code minier a été adopté par la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 et un code plus récent le 18 juillet 2024 par la loi 016-2024/ALT portant code minier au Burkina Faso, pour pallier les insuffisances du code minier de 2003, et stimuler d'autres formes d'avantages économiques tels que l'emploi, le contenu local de l'approvisionnement en biens et services, la diversification et des liens plus larges avec d'autres secteurs économiques.

C'est dans ce contexte que le Cabinet Africain d'Études et de Recherche pour le Développement (CAERD) a été recruté par le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières pour réaliser l'étude intitulée « Évaluation des pratiques et des performances du contenu local par les sociétés minières et de la capacité du secteur privé local à établir des liens commerciaux avec les Investissements Directs Étrangers (IDE) au Burkina Faso », financée par la Banque mondiale à travers le Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines (PARGFM).

L'évaluation a mis en évidence les efforts du Gouvernement (renforcement institutionnel, etc.), l'amélioration de la capacité des fournisseurs locaux de biens et services (162 entreprises ayant une vente annuelle/fournisseur aux minières, supérieure à 100 millions F CFA en 2022, contre une cinquantaine en 2016), l'appui des sociétés minières au développement du contenu local et l'accroissement de la part de marché des fournisseurs locaux dans l'approvisionnement des sociétés minières et leurs sous-traitants. Cette part a plus que doublé, passant de 15,5% en 2016 (70,9 milliards F CFA sur des achats globaux de 456,5 milliards de F CFA) à 33,3% en 2022 (269,18 milliards F CFA sur des achats totaux de 809,25 milliards F CFA), même si ce taux doit être revu à la baisse avec l'apurement des multinationales et autres sociétés étrangères (Total Energies, Shell, Oryx, SANDVIK, AECI, ENERGOLD, TFE, Nowata, Solevo, Lycopodium, EPIROC, Burkina Equipement, African Mining Services Burkina Faso, etc.) de la liste des fournisseurs locaux.

En dépit des progrès, les fournisseurs locaux sont toujours confrontés aux difficultés abondamment relatées dans les études et autres rapports sur le secteur minier au Burkina Faso : insuffisance de produits financiers adaptés aux nationaux et au secteur minier dans l'écosystème financier national; faible capacité financière de la plupart des opérateurs économiques nationaux, notamment pour préfinancer (s'autofinancer) les marchés et supporter les délais de paiement des sociétés minières ; faible appropriation et respect des normes internationales (normes et expertises) afin de les appliquer et satisfaire les sociétés minières et leurs sous-traitants ; peu d'intérêt des nationaux pour l'industrie manufacturière, préférant le commerce (importation et vente de biens),

absence d'infrastructures de soutien (bourse de sous-traitance et de partenariat miniers, entrepôts sous douanes de biens miniers, ...), etc.

Les acteurs miniers rappellent que malgré les efforts réalisés, notamment la création d'une université à Fada N'gourma, dédiée aux formations dans les sciences de la terre, l'existence d'instituts supérieurs privés, et le renforcement de l'équipement de centres techniques et de formation professionnelle, les entreprises minières ne trouvent pas de burkinabè formés aux métiers suivants : mécanique de précision et les métiers connexes (usinage, maintenance, soudage, etc.) ; forage minier ; pilotage de drone de surveillance ; topographie ; sécurité ; opérateur de surveillance par caméra (CCTV) ; ingénieur planificateur ; design et géotechnique ; Expert en Systèmes d'Information Géographique (SIG) ; géomaticien ; opérateur des équipements ; topographe des opérations ; manager des opérations ; technologue et technicien en minéralogie ; ingénieur pour la maintenance prédictive des équipements ; etc. Le financement cumulé pour réaliser les plans de formation des sociétés minières en 2022 s'élève à 6 milliards F CFA., soit seulement 0,7% des dépenses de 2022 pour leur approvisionnement en biens et services.

Sur la base du rapport d'évaluation validé, le consultant doit proposer un plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux de 13 chaînes de valeur ciblées et un plan de renforcement des capacités de l'Administration minière. Le présent document concerne le renforcement des capacités des fournisseurs locaux des 13 chaînes de valeur suivantes à fort potentiel de contenu local :

- 1) **carburants (essence, gasoil, DDO, bitume, gaz) et lubrifiants** ;
- 2) **énergie (autres que hydrocarbures et lubrifiants)**, notamment les équipements de production d'énergie thermique, l'énergie solaire et l'eau ;
- 3) **équipements de protection individuelle (EPI) et santé/sécurité** ;
- 4) **extraction de minerais hors ingénierie** (personnel de direction, personnel qualifié ou spécialisé, mineurs, conducteurs d'engins, etc.) ;
- 5) **substances explosives et matériel de sautage** ;
- 6) **location et pièces de rechange des véhicules lourds & engins miniers** ;
- 7) **location et pièces de rechanges des véhicules légers & utilitaires** ;
- 8) **autres produits chimiques pour le traitement du minerai (borax, soude, etc.)** ;
- 9) **produits alimentaires, restauration et hébergement** (services de restauration et approvisionnement alimentaire : viandes, poisson, légumes, riz, café, boissons, pain, eau minérale, etc.) ;
- 10) **fret, voyages et transit** ;
- 11) **assurances** ;
- 12) **matériaux de construction** ;
- 13) **expertises et consultants** (études socioéconomiques, élaboration des plans locaux de développement et leur mise en œuvre, services de laboratoire d'analyse et environnementaux, acquisition d'outils et services informatiques, services juridiques, fiscaux, comptables, sécurité, entretien, etc.).

II. DEMARCHE ET FONDEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN DE RENFORCEMENT

2.1. Démarche d'élaboration du plan de renforcement des capacités

Le rapport de l'évaluation des pratiques et performances du contenu local par les sociétés minières et de la capacité du secteur privé local à établir des liens commerciaux avec les IDE ainsi que les analyses produites par l'équipe du CAERD, ont servi de support à l'élaboration du contenu du plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux de biens & services des 13 chaînes de valeurs ciblées.

L'évaluation a été participative, conformément aux prescriptions des TDR, avec l'implication de tous les acteurs du secteur minier au Burkina Faso. Pour parvenir aux résultats escomptés, les évaluateurs et les enquêteurs ont collecté des données/informations sur la nature des produits et services achetés (origines, quantités et montants) par les sociétés minières opérant au Burkina Faso de 2018 à 2022.

Le rapport d'évaluation des capacités contient une analyse SWOT de chaque chaîne de valeur étudiée. En outre, ce rapport identifie les faiblesses communes aux 13 chaînes de valeur. L'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux des 13 chaînes de valeur ciblées repose sur ces analyses qui ont été validées. Ledit plan concerne en priorité les cent vingt et neuf (129) entreprises identifiées.

2.2. Fondements du plan de renforcement des capacités

2.2.1. Faiblesses communes des 13 chaînes de valeur ciblées

L'évaluation des capacités a constaté les principales faiblesses des fournisseurs locaux des 13 chaînes de valeur ciblées (Voir en annexe 1 le SWOT de chacune des 13 chaînes de valeur). Les faiblesses communes sont :

- La faible capacité opérationnelle et organisationnelle des fournisseurs locaux ;
- La faible capacité de plusieurs PME locales à fournir des informations et des documents fiables sur leurs entreprises et leurs finances ;
- La faible professionnalisation de nombreux fournisseurs locaux, notamment l'appropriation et le respect des normes internationales (normes et expertises) afin de les appliquer et satisfaire les sociétés minières et leurs sous-traitants ;
- L'absence de produits financiers adaptés au secteur minier dans l'écosystème financier national ;
- Le faible accès d'une très large majorité de fournisseurs locaux aux financements adaptés ;

- La faible capacité financière de la plupart des opérateurs économiques nationaux, notamment pour préfinancer (s'autofinancer) les marchés et supporter les délais de paiement des sociétés minières ;
- Le non-respect de la réglementation en matière de droit social et de fiscalité par une grande partie des fournisseurs locaux ;
- Le peu d'intérêt de la plupart des opérateurs économiques nationaux à investir dans la production manufacturière locale de biens et services, préférant le commerce (importation et vente de biens) ;
- La faible capacité de la plupart des opérateurs économiques nationaux à nouer des partenariats avec les IDE.

2.2.2. Entreprises nationales sélectionnées

Le rapport d'évaluation a permis la sélection de **129 entreprises nationales** repartis dans les 13 chaînes de valeurs. Ces entreprises ont été identifiées sur la base de leurs performances en termes de marchés acquis auprès des minières. Les documents de référence utilisés par le consultant sont les rapports d'exécution des plans d'approvisionnement en biens et services des sociétés minières en 2022 ainsi que le fichier national des entreprises (<https://www.cci.bf/?q=fr/services-aux-usagers/opportunités-affaires/annuaires-dentreprises>), le répertoire des 500 premières entreprises opérant au Burkina Faso, les rapports d'études stratégiques réalisés par la CCI-BF et les rapports annuels de l'ITIE et de l'ONG « Publiez Ce Que vous Payez ».

Au total, le résultat des Top 6 à 20 selon les chaînes de valeur ciblées, est de 129 fournisseurs locaux de biens et services miniers sur les 162 les plus performants (vente aux minières supérieure à 100 millions F CFA en 2022), parce que les 33 entreprises manquantes ne sont pas identifiables, faute d'avoir pu obtenir ou retrouver les montants de leurs ventes respectives aux sociétés minières en 2022.

Cependant, les 129 entreprises les plus performantes dans les 13 chaînes de valeur ciblées n'ont pas fait l'objet d'évaluation de leurs capacités *intuitu personae*.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

3.1. Objectifs

Le rapport d'évaluation a formulé des objectifs pour le plan de renforcement des capacités et de la compétitivité des fournisseurs locaux. Ces objectifs validés par les parties prenantes, sont rappelés comme suit :

- accroître in fine, la création locale de richesses et leur part de marché (production/fabrication locale et montant financier) dans l'approvisionnement en biens et services des sociétés minières et leurs sous-traitants ;
- être une voie de promotion de l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans le pays ;
- consolider les acquis (Journées promotionnelles sur la fourniture locale des biens et services miniers, débats publics sur la gestion du secteur minier avec l'appui de la société civile, etc.) ;
- contribuer à renforcer la synergie d'action entre les fournisseurs locaux.

Le plan devra donc être centré notamment sur les actions clés suivantes :

- la consolidation des compétences techniques et de la professionnalisation de ces acteurs locaux ;
- la mise à niveau des entreprises locales (fournisseurs de biens et services) : capacités matérielles et immatérielles ;
- le renforcement de l'accès à l'information sur les besoins d'achat des sociétés minières et de la maîtrise de l'information économique ;
- l'approfondissement de la gouvernance d'entreprise ;
- le renforcement de la qualité et de la gestion régulière des plans d'affaires pour gagner des marchés miniers, attirer et mobiliser dans la transparence le soutien financier bancaire et les investisseurs privés ;
- l'appropriation des normes internationales ISO afin de les appliquer et satisfaire les sociétés minières et leurs sous-traitants ;
- l'accompagnement des fournisseurs locaux selon les besoins ;
- la mise en place de fonds de garantie minier et sectoriels pour soutenir le développement du contenu local et les entreprises sélectionnées ;
- la création et l'opérationnalisation de la bourse de sous-traitance et de partenariat miniers ;

- la construction et la mise en service de l'entrepôt sous douanes, destiné aux fournisseurs de biens et services miniers ;
- l'appropriation des mécanismes mis en place (ou à mettre en place) pour l'accès aux financements (fonds de garantie, bourse de sous-traitance et de partenariat, entrepôt sous douanes, etc.), en particulier pour l'industrie manufacturière locale.

3.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités sont :

- l'amélioration de la capacité des fournisseurs locaux à fournir aux sociétés minières et leurs sous-traitants, des biens (produits, etc.) et services (prestations, etc.) de qualité ;
- le renforcement de la confiance entre les opérateurs économiques ;
- la stimulation de l'investissement privé ;
- la dynamisation de la création locale de richesses et d'emplois pour soutenir la croissance économique ;
- la maximalisation des bénéfices du secteur minier pour l'économie nationale, la croissance et le développement économique, social, culturel, environnemental, inclusif et durable du pays.

3.3. Analyse des risques dans la mise en œuvre du plan

3.3.1. Hypothèses de risques

- **L'amélioration de la situation sécuritaire**

L'hypothèse de base qui sous-tend les risques, est que la situation sécuritaire s'améliore et que toutes les mines qui opéraient soient en activité et que de nouvelles mines rentrent en exploitation.

- **La volonté politique**

La consolidation de la volonté politique des autorités nationales est nécessaire. Elle favorisera la mobilisation des acteurs et des financements ainsi que la facilitation des actions sur le terrain.

- **L'adhésion des fournisseurs locaux**

Les fournisseurs locaux des 13 chaînes de valeur ciblées devront s'approprier le plan et prendre part massivement aux formations proposées.

- **La résilience nationale à toute pandémie et catastrophe** (nationale, sous-régionale et mondiale).

3.3.2. L'atténuation des risques

L'atténuation des risques est confortée par le fait que le Gouvernement continue de mettre en œuvre avec détermination, sa stratégie de sécurisation du territoire national et la promotion des investissements directs nationaux. Ces efforts permettent de renforcer la quiétude des populations et des opérateurs économiques. Ils favorisent le déroulement des activités économiques dans le pays.

IV. AXES DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les objectifs du plan de renforcement des capacités seront pleinement atteints en s'appuyant sur les réponses et mesures à apporter aux faiblesses communes des entreprises locales. Le diagnostic de chaque entreprise sera un atout pour proposer le renforcement des capacités spécifiques ou sur mesure. Cela reviendrait à réaliser 129 diagnostics qui n'ont pas été prévus et budgétisés par les termes de référence de l'évaluation.

Au regard de l'expérience du consultant, ces diagnostics pourront être réalisés comme étant un axe du plan de renforcement des capacités.

Au total, le plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux est construit autour de trois axes détaillés ci-dessous.

4.1. Axe 1 : Programme de formation en gestion d'entreprise et aux métiers des fournisseurs locaux

Le plan de formation des capacités conçu en 2018 sur la base de l'évaluation des capacités des fournisseurs locaux, est toujours d'actualité, parce qu'il reste pertinent par rapport aux besoins des entreprises concernées. Il tient compte également de la capacité nationale à mobiliser les ressources financières, à les gérer et à rendre compte de manière transparente et fiable. La mise en œuvre de ce plan était prévue de 2019 à 2023. Certains PTF avaient manifesté leur intérêt à contribuer au financement, mais, le plan n'a pas été mis en œuvre pour des raisons d'ancrage institutionnel. Les modules retenus sont des tronc communs relatifs aux problématiques de la fourniture locale spécifique au Burkina Faso.

Les 31 modules de formation proposés sont étroitement liés aux cas pratiques que recherchent les entreprises burkinabè fournisseurs de biens & services miniers, pour être plus performantes (professionnalisation de leurs personnels et services, gain de parts de marchés plus importantes, etc.). Ils cadrent également avec la réalité environnementale et sociologique. En définitive, ils constituent des réponses aux questionnements pertinents, à savoir, comment renforcer la capacité des fournisseurs locaux à satisfaire aux exigences des sociétés minières et gagner ainsi des parts de marchés plus importantes, et les motiver/encourager à améliorer leurs performances.

Ces modules sont répartis en deux grandes catégories suivantes, sans que cela ne soit un cloisonnement :

- (i) **La gestion des entreprises fournisseurs de biens & services miniers :** il s'agit de 15 modules de formation d'ordre de la stratégie, du marketing, de la gouvernance et du management des entreprises dans un environnement minier et de l'amélioration des connaissances du secteur

minier. Ils s'adressent essentiellement aux chefs d'entreprises, aux cadres et au management des entreprises fournisseurs de biens & services miniers existantes ou en création ; et,

- (ii) **Les métiers techniques miniers et connexes** : Ce sont 16 modules de formation visant à renforcer les pratiques opérationnelles des employés dans les métiers techniques miniers et connexes. Ils s'adressent davantage aux personnels d'exécution et d'opération sur le terrain (techniciens, contremaîtres, surveillants de chantier, conducteurs d'engins miniers, ouvriers, superviseurs et agents de sécurité, etc.).

4.1.1. Modules du plan de formation

Les 31 modules de formation selon les deux grandes catégories sont listés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Liste des modules de formation en gestion d'entreprise et aux métiers des fournisseurs locaux de biens & services miniers

N°	MODULES
1	Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers
1.1	Législation et règlements miniers (y compris la fiscalité et parafiscalité minière)
1.2	Gestion de l'environnement minier (cycle minier, administration, GRH, assurances ; sous-traitance, risques, sécurité, confidentialité des sources, RSE, communication, etc.) ;
1.3	Partenariats Public-Privé (PPP)
1.4	Marketing des marchés de fourniture de biens & services aux sociétés minières
1.5	Formation des prix dans les offres de fournitures de biens & services miniers ;
1.6	Gestion de la qualité, de la sûreté et de la traçabilité des biens et services miniers ;
1.7	Planification et exécution de la fourniture de biens & services miniers
1.8	Organisation et gestion des systèmes de location de machines et matériels dans le secteur minier (transport véhicules, engins et matériels lourds, etc.) ;
1.9	Conception/organisation et exécution technique, environnementale, sociale et financière des marchés/contrats de gestion des sites miniers et aménagements connexes
1.10	Catering et gestion de camps miniers

N°	MODULES
1.11	Développement des services d'aménagement et de réhabilitation des sites miniers
1.12	Développement et gestion des services de consultants et de services externalisés aux minières
1.13	Développement et gestion du transport aérien domestique et d'une flotte d'aéronefs et le volet transport terrestre, le volet location de matériels et engins lourds-exigence de la qualité, résistance et fiabilité du matériel, ...)
1.14	Esprit et responsabilité d'entreprise
1.15	Gouvernance et vie associative
2	Formations aux métiers techniques miniers et connexes
2.1	Production, traitement, transformation et conditionnement (emballage, etc.), Contrôle Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) et livraison des produits alimentaires et agroalimentaires en Techniques de développement agro-sylvo--pastoral
2.2	Gestion, manipulation et livraison des réactifs
2.3	Gestion, manipulation et livraison des produits pharmaceutiques
2.4	Production, gestion des commandes et livraison des EPI, y compris les tenues de travail
2.5	Entretien et maintenance des engins, équipements et matériels miniers (techniques des métiers de la mécanique des machines et engins lourds)
2.6	Développement des capacités des conducteurs d'engins et moyens de transport et de mobilité dans le secteur minier
2.7	Renforcement des capacités en techniques des métiers de la construction métallique dans les mines
2.8	Production ou/et achat et gestion des matériels et pièces de rechange courants des mines
2.9	Développement des capacités techniques de chaudronniers/plombiers du secteur des mines
2.10	Production et acheminement des matériaux de construction
2.11	Transport routier des hydrocarbures et lubrifiants
2.12	Transport routier des explosifs et matériels de sautage

N°	MODULES
2.13	Techniques d'installation et de maintenance électriques, solaires, thermiques et électroniques dans les mines et aménagements connexes
2.14	Renforcement des capacités en dispositifs de sécurité dans les sites miniers et aménagements connexes
2.15	Renforcement des capacités en techniques du génie de construction civil (BTP) et minier
2.16	Renforcement des capacités des personnels des autres services tertiaires aux minières

4.1.2. Contenus des modules de formation

Les contenus des modules de formation sont présentés dans le tableau de l'annexe 2 du document. Ils précisent également la durée de chaque session de formation, les effectifs prévisionnels, les bénéficiaires (apprenants) et les Organismes/centres et bureaux spécialisés de formation pressentis. Parmi ces derniers, il y a les sociétés minières et les acteurs de la mise en œuvre des plans de formation des jeunes, avec lesquels des synergies seront nouées. Toutes ces structures d'exécution des sessions de formation vont recourir à des formateurs expérimentés. Voir en Annexe 2 les détails des modules de formation.

4.2. Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées

Le programme de mise à niveau comprend la réalisation du diagnostic de chaque entreprise bénéficiaire, sur la base des outils standardisés et éprouvés. Le diagnostic de chaque entreprise aboutira à l'élaboration de son document stratégique, comprenant le plan de mise à niveau (structuration et coûts des investissements immatériels et matériels) pouvant être financés en particulier par les banques locales et régionales ainsi que les PTF qui soutiennent le développement des PME. La mise en œuvre des plans de mise à niveau des entreprises sera suivie de la certification des entreprises sélectionnées qui en seront les bénéficiaires.

La certification des entreprises sélectionnées est un atout, parce qu'elle permet de garantir la crédibilité des biens et services fournis par celles-ci. Ce qui accroît substantiellement leurs parts de marché et favorise l'optimisation de l'effet multiplicateur de la création de richesse nationale.

Le Burkina Faso connaît des expériences réussies de mise à niveau des entreprises, notamment celles portées par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et le Bureau de

Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN). Ces réussites servent de benchmark pour le présent programme.

4.2.1. Expérience de la MEBF

La MEBF, structure d'appui au secteur privé burkinabè, a été créée le 10 septembre 2002, grâce aux efforts conjugués des entreprises privées, de la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et du Conseil National du Patronat Burkinabè, avec l'appui du Gouvernement burkinabè et des partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale.**

Reconnue en tant qu'association d'utilité publique, la MEBF est un bras opérationnel des réformes touchant d'importants domaines de l'économie et de l'entreprise. Ce qui a contribué à améliorer l'environnement des affaires au Burkina Faso et à renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs privés nationaux et étrangers.

Les programmes de renforcement des capacités des entreprises mis en œuvre par la MEBF, sont structurés autour de dispositifs de coûts à partager. Ils ont permis, selon les rapports publiés par la MEBF, la création de plus de 133 000 entreprises, le conseil à 17 000 promoteurs et la formation de 63 000 entrepreneurs. Ils ont également contribué à la mobilisation de financements bancaires par les entreprises, estimés 18 milliards de FCFA ainsi qu'une enveloppe de 60 milliards de FCFA au titre des projets et programmes exécutés au profit de l'économie nationale. Enfin, ils ont favorisé la création de plus de 100 000 emplois.

4.2.2. Expérience du BRMN

Avant la réalisation du PACAO décrite ci-dessus, le BRMN a réussi d'autres missions de diagnostic et de mise à niveau des entreprises burkinabè. Il s'agit notamment du Programme de restructuration des entreprises en difficulté (PRED) et du Projet de Mise à Niveau des Unités de Transformation d'Anacarde du Burkina Faso (ProMUTAB).

a. Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté

Le Programme de Restructuration des Entreprises en Difficulté (PRED) initié en 2009 par le Gouvernement du Burkina Faso, est l'une des réponses aux sollicitations du secteur privé national face aux effets des différentes crises qui ont ébranlé les entreprises.

Le PRED vise la relance de la production des entreprises industrielles et de services, la promotion de l'investissement, de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité de l'économie burkinabè. Ses objectifs spécifiques sont :

- réaliser le diagnostic stratégique assorti de l'élaboration des plans de restructuration et de mise à niveau des entreprises en difficulté ;

- accompagner financièrement les entreprises dans la mise en œuvre des plans de restructuration et de mise à niveau ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des plans de restructuration et de mise à niveau.

Les critères d'éligibilité sont :

- adhésion volontaire du chef d'entreprise ;
- être une entreprise privée de droit burkinabè ;
- avoir plus de trois (03) années d'existence et être fiscalement identifiée ;
- être toujours en activité et ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation ;
- avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur à **deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA** ;
- produire des états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices.

Le mode d'intervention est une assistance technique (pré-diagnostic, diagnostic stratégique et suivi de la mise en œuvre entièrement financés par le PRED) et une assistance financière. En effet, un Fonds de Restructuration des Entreprises (FRE) a été créé par l'arrêté conjoint n° 2010-1 036/MCPEA/MEF du 16 septembre 2010. L'intervention du FRE consiste à accorder un crédit de 500 millions FCFA maximum à chaque entreprise retenue dont 400 millions FCFA consacrés au financement de l'investissement et 100 millions FCFA dédié au fonds de roulement. Le PRED offre une possibilité de prise de participation de l'Etat au capital de chaque entreprise retenue. Cette prise de participation n'excède pas 400 millions F CFA, représentant au maximum 25% du capital social de l'entreprise sur une durée maximale de cinq ans.

Enfin, chaque entreprise retenue et qui a réussi la mise en œuvre de son plan de de mise à niveau, bénéficie d'une prime de 50 millions F CFA.

Le bilan du PRED à ce jour fait état d'une trentaine d'entreprises accompagnées et le maintien de 2 000 emplois directs permanents. Il montre également que l'État burkinabè a mobilisé :

- près de cinq cent (500) millions F CFA pour la réalisation des diagnostics stratégiques des entreprises ;
- plus de huit (08) milliards F CFA pour le financement des investissements des entreprises retenues ;
- deux (02) milliards FCFA pour le financement des fonds de roulement des entreprises retenues ;

- cent (100) millions pour le paiement des primes aux entreprises retenues.

Observations :

Le mode opératoire et les résultats atteints par ce programme peuvent être capitalisés dans le cadre du plan de renforcement des capacités des entreprises burkinabè de fourniture de biens et services aux minières dans les 13 chaînes de valeur ciblées.

b. Projet de Mise à Niveau des Unités de Transformation d'Anacarde du Burkina Faso (ProMUTAB)

Le ProMUTAB est un instrument de l'Etat burkinabè pour améliorer la compétitivité des unités de transformation d'anacarde à travers le renforcement de leurs capacités productives. Son coût est de 2,4 milliards FCFA et sa période de mise en œuvre couvre la période 2022-2024. Son opérationnalisation permet de :

- accompagner les unités de transformation pour l'acquisition d'équipements modernes de production ;
- renforcer les capacités du capital humain des unités de transformation ;
- appuyer la certification des produits des unités de transformation.

Les interventions du ProMUTAB se font de trois (03) façons à savoir :

- **la mise à niveau spécifique**

La mise à niveau spécifique cible une fonction précise de l'unité de transformation. Elle sera destinée aux unités bien structurées et ayant une capacité de transformation supérieure à 1 500 tonnes de noix de cajou par an.

- **la mise à niveau globale**

La mise à niveau globale vise un nivellement de l'ensemble des fonctions de l'unité. Elle est destinée aux unités ayant une capacité de production inférieure ou égale à 1 500 tonnes par an.

- **la mise à niveau groupée**

La mise à niveau groupée s'adresse aux unités rencontrant des difficultés similaires. Elle concernera uniquement les formations intégralement prises en charge par le projet.

Observations :

Le programme cible exclusivement les entreprises transformatrices locales de la noix de cajou. L'approche peut être capitalisée pour les entreprises burkinabè fournisseurs de biens et services miniers dans chacune des 13 chaînes de valeur ciblées.

4.2.3. Choix du programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées dans les 13 chaînes de valeur ciblées

La revue ci-avant montre que le diagnostic spécifique est un outil précieux pour les entreprises qui ont une bonne assise de compétitivité et de performance. C'est le cas pour les entreprises sélectionnées dans la fourniture locale des biens & services miniers au Burkina Faso. Ces entreprises sont dynamiques, car leurs promoteurs ont la volonté de relever les défis de la mondialisation et du commerce international, en développant des positions de leader, en particulier sur leur marché national face aux flux d'importations. En outre, ces entreprises offrent une capacité d'entraînement et/ou de densification du tissu économique.

- la mise à niveau de ces entreprises sélectionnées et leur certification contribuera assurément à (i) une présence accrue des nationaux dans les marchés de biens et services aux minières ; (ii) davantage de création locale de richesses et d'emplois dans les 13 chaînes de valeur ciblées ; et (iii) une augmentation de la contribution de ces entreprises aux recettes fiscales du pays.

Cibles

Les cibles du programme sont constituées des Top 6 à 20 des fournisseurs locaux selon les chaînes de valeur ciblées. (voir Annexe 3).

Critères d'éligibilité

Le consultant propose les critères d'éligibilité suivants des entreprises, inspirés de ceux retenus pour les dispositifs similaires au Burkina Faso :

1. être dans le Top 6 ou 20 d'une des chaînes des valeurs ciblées ;
2. adhérer volontairement au programme ;
3. être une entreprise privée de droit burkinabè formellement constitué, fiscalement transparente ;
4. justifier d'au moins 3 ans d'activités ;
5. être réellement en activité et n'être ni en liquidation, ni en procédure de règlement judiciaire ;
6. être en mesure de mobiliser des fonds propres ou avoir un partenaire bancaire pour le financement de son plan de mise à niveau ;
7. s'engager à certifier annuellement ses comptes par un expert-comptable agréé ;
8. s'engager à respecter les conditions du processus de mise à niveau.

Mode opératoire

a. Le diagnostic assorti du plan de mise à niveau

Chaque entreprise devra faire l'objet d'un diagnostic dont l'objectif principal est de faire ressortir les besoins réels de mise à niveau et mettre en exergue l'action prioritaire. Il permettra également de concevoir l'accompagnement de chaque entreprise concernée à la certification par la mise en œuvre de la démarche qualité. Le diagnostic permettra aussi d'actualiser le business plan de l'entreprise. Le diagnostic pourra être financé par l'entreprise ou/et l'un des programmes en cours de mise en œuvre au Burkina Faso auxquels les entreprises des 13 chaînes de valeur ciblées, sont éligibles. Le financement de cet exercice par ces programmes pourrait être une subvention ne dépassant pas dix millions FCFA par entreprise.

b. Le cofinancement de la mise en œuvre du plan de mise à niveau, du business plan et de la certification

Le cofinancement est préconisé pour la mise en œuvre du plan de mise à niveau, du business plan, de la certification de l'entreprise et de l'accompagnement pour la recherche de financement complémentaire.

Durée du programme

La durée du programme est de 3 ans.

4.3. Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie

L'évaluation a mis en lumière la faible capacité financière des entreprises et leur faible capacité à mutualiser leurs moyens. L'expérience en Afrique montre que dans une telle situation, il vaut mieux recourir à une assistance technique pour accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en place de fonds de garantie. Cette assistance technique mobilisera des experts de haut niveau pour évaluer les besoins, discuter avec toutes les parties prenantes (129 entreprises sélectionnées, Gouvernement, BCEAO, banques, compagnies d'assurance, organisations professionnelles, etc.). Elle proposera les dispositifs et l'accompagnement à la mise en œuvre de fonds de garantie pouvant être généralistes ou sectoriels (cf. chaînes de valeur ciblées). Ces fonds de garantie peuvent être complémentaires à d'autres existant au niveau national ou sous-régional.

A titre d'illustration, 129 entreprises qui cotiseraient un million FCFA/entreprise dans un compte séquestre, pourraient l'utiliser comme fonds de garantie pour lever plus de 12 milliards FCFA auprès des systèmes financiers ouest africains, régionaux et mondiaux.

Pour y parvenir, nous proposons le recrutement d'une 'Assistance Technique pour une durée d'un an.

V. STRATEGIE, ORGANISATION ET BUDGET

5.1. Stratégie de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités

5.1.1. Axe 1 : Programme de formation en gestion et aux métiers des fournisseurs locaux de biens et services miniers

La stratégie de la formation est de faire en sorte que les personnes formées soient outillées pour renforcer les capacités de leurs collègues en entreprise, poursuivant ainsi la formation en cascade et les retombées de la mise en œuvre du présent plan de formation. Cette stratégie participe au réalisme d'un budget mobilisable pour mettre en œuvre le plan de formation.

Au Burkina Faso, comme dans les pays où les fournisseurs locaux de biens & services miniers sont essentiellement des PME, une dizaine de personnes constitue en moyenne le personnel de chaque entreprise, répartie entre l'encadrement représentant 30 à 40% des effectifs contre 60% à 70% pour l'exécution. C'est aussi pourquoi, la stratégie de la formation en cascade vise une moyenne de trois cadres par entreprise (chef d'entreprise, Directeur Général et Directeur technique ou Directeur Administratif et financier) qui bénéficieront chacun de la formation dans au moins un module.

Pour les opérationnels et personnels d'exécution, la stratégie vise 7 personnes (techniciens, contremaîtres, contrôleurs, superviseurs, agents et ouvriers) par entreprise, formées dans au moins un module. Conformément aux standards internationaux appliqués au Burkina Faso en matière de formation avec des séances pratiques de démonstration, chaque session de formation regroupera au maximum 20 apprenants dont les sorties sur le terrain pour les travaux pratiques, seront ainsi facilitées, notamment en matière de transport collectif.

Les entreprises concernées sont au nombre de 129. Cela indique qu'au terme de la mise en œuvre du plan, les nombres de personnes formées directement pour être en mesure de poursuivre la formation en cascade dans leurs entreprises respectives, seront comme suit :

- 3 personnes x 129 entreprises = 387 chefs d'entreprise, managers et cadres ; ce qui correspond à 20 sessions de formation ($387/20 = 19,35$) organisés en trois années de mise en œuvre du Plan (soit 7 formations par an) sur les modules de la gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers ; et
- 7 personnes x 129 entreprises = 903 techniciens, contremaîtres, contrôleurs, superviseurs, agents et ouvriers ; ce qui correspond à 45 sessions de formation ($903/20 = 45,15$) organisées en trois années de mise en œuvre du Plan (soit 15 formations par an) sur les modules de formation aux métiers techniques miniers et connexes.

Le nombre total de personnes à former est de **1290**.

Les modules de formation seront dispensés sous forme d'atelier en salle avec des sorties sur le terrain pour renforcer davantage les connaissances pratiques des apprenants. Les formations aux métiers techniques intégreront des séances de démonstration pratiques mises en œuvre par les apprenants sous l'encadrement des formateurs aguerris. En définitive, la formation sous forme de séminaires et ateliers, bénéficient d'un encadrement et coaching exploitant les méthodes éprouvées.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de formation montera en puissance à partir des premiers résultats des formations dispensées. C'est pourquoi, la mission s'est inspirée des exemples de plan de formation des personnels des PME et de l'artisanat au Burkina Faso pour proposer un rythme similaire de montée en puissance des sessions de formation à organiser.

5.1.2 Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées

Le diagnostic sera réalisé en utilisant la méthodologie et des outils combinant : (i) la visite en entreprise avec une inspection des installations physiques et des produits par les évaluateurs, (ii) les interviews avec le management et le personnel, et (iii) l'analyse documentaire (études existantes, états financiers récents, etc.).

Le plan de mise à niveau, le business plan actualisé et la certification

L'élaboration du plan de mise à niveau de chaque entreprise, l'actualisation du plan d'affaires et l'étude de la certification seront financées par un dispositif à coûts partagés. Le budget prévu par entreprise pour cet exercice est de 10 millions FCFA au maximum dont 20% de contribution par l'entreprise bénéficiaire.

5.1.2. Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie

L'activité principale sera l'élaboration concertée des termes de références pour le recrutement de l'assistance technique (AT) qui interviendra pendant une année.

5.2. Budget et sources de financement

5.2.1. Axe 1 : Programme de formation en gestion et aux métiers des fournisseurs locaux de biens & services miniers

Les bonnes pratiques en Afrique tout comme ailleurs dans le monde, indiquent que le coût moyen d'une session des modules de formation proposés, est de 10 à 12 millions FCFA (20 000 USD/session), soit en moyenne 500 000 FCFA à 600 000 FCFA par apprenant ou personne à former par session. Le présent Plan de formation a choisi de s'en tenir au coût de 10 millions FCFA par session, soit 500 000 FCFA par apprenant,

composé des honoraires et frais de voyage des formateurs (60%) ainsi que des frais liés aux consommables pédagogiques (15%), à l'organisation (10%), à la mobilisation logistique (10%), à la mise en œuvre, à la communication et au suivi évaluation (5%).

Tableau 2 : Budget de l'axe 1 du plan

Designation	Coût Unitaire (F CFA)	Nombre de sessions de formation	Coût total (F CFA)
Formation en gestion d'entreprise	10 000 000	20	200 000 000
Formation sur les métiers techniques miniers et connexes	10 000 000	45	450 000 000
TOTAL		65	650 000 000

5.2.2. Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées

Les coûts proposés sont conformes aux bonnes pratiques. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Budget de l'axe 2 du plan

Designation	Coût Unitaire (F CFA)	Nombre d'entreprises cibles	Coût total (F CFA)
Diagnostic flash	2 000 000	129	258 000 000
Élaboration de plan de mise à niveau, du Business plan et l'étude de la certification	10 000 000	129	1 290 000 000
Cofinancement de la mise en œuvre	10 000 000	129	1 290 000 000
TOTAL			2 838 000 000

5.2.3. Axe 3 : Assistance technique pour la mise en place de fonds de garantie

Conformément aux standards internationaux, les coûts sont proposés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Budget de l'Axe 3 du plan

Designation	Coût Unitaire (F CFA)	Nombre de chaînes de valeur ciblées	Coût total (F CFA)
Évaluation des besoins et élaboration des propositions du ou des fonds de garantie et les modus operandi	5 000 000	13	65 000 000
Validation des propositions du ou de fonds de garantie	2 500 000	13	32 500 000
Accompagnement à la mise en place du ou des fonds de garantie	5 000 000	13	65 000 000
TOTAL			162 500 000

5.2.4. Planning du budget global du plan

Le coût total du plan de renforcement des capacités des entreprises burkinabè de fourniture locale des biens et services aux minières, est de **3 960 792 500 FCFA sur la période 2025 – 2027.**

Les détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Récapitulatif du budget global prévisionnel du plan

Rubrique	2025 Montant (FCFA)	2026 Montant (FCFA)	2027 Montant (FCFA)	Montant total (FCFA)
<u>Axe 1 : Programme de formation en gestion et aux métiers des fournisseurs locaux de biens & services miniers</u>				
Formation en gestion des entreprises	50 000 000	70 000 000	80 000 000	200 000 000
Formation sur les métiers techniques miniers et connexes	100 000 000	150 000 000	200 000 000	450 000 000
<u>Axe 2 : Programme de mise à niveau et de certification des entreprises sélectionnées</u>				
Diagnostic flash	129 000 000	129 000 000	0	258 000 000
Élaboration de plan de mise à niveau, du Business plan et l'étude de la certification	645 000 000	645 000 000		1 290 000 000
Cofinancement de la mise en œuvre	322 500 000	645 000 000	322 500 000	1 290 000 000
<u>Axe 3 : Assistance technique à la mise en place de fonds de garantie</u>				
Évaluation des besoins et élaboration des propositions du ou des fonds de garantie et les modus operandi	65 000 000			65 000 000
Validation des propositions du ou de fonds de garantie	32 500 000			32 500 000
Accompagnement à la mise en place du ou des fonds de garantie	65 000 000			65 000 000
Sous-total 1	1 409 000 000	1 639 000 000	602 500 000	3 650 500 000
ADMINISTRATION ET GESTION DU PLAN				
Frais de mise de la communication (1%)	12 168 333	12 168 333	12 168 333	36 505 000
Frais de gestion et d'audit (5 %)	73 010 000	82 136 250	27 378 750	182 525 000
38Frais de suivi-évaluation (2,5%)	36 505 000	41 068 125	13 689 375	91 262 500
Sous-total 2 HT	121 683 333	135 372 708	53 236 458	310 292 500
TOTAL GENERAL (Sous total 1 + sous total 2)	1 530 683 333	1 774 372 708	655 736 458	3 960 792 500

5.2.5. Pistes d'orientations stratégiques pour la mobilisation des ressources financières

1. Objectifs et fournisseurs de ressources

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités peut se faire sur la base d'une stratégie adaptée au contexte. Outre les projets gouvernementaux financés ou pas par des partenaires techniques et financiers (PTF), pour lesquels les démarches administratives et techniques spécifiques seront mises en œuvre par l'Unité de Gestion du Plan (UGP) et son organe de supervision,

La mobilisation concerne également plusieurs fournisseurs de ressources financières, notamment les PTF, la Commission de l'UEMOA, les donateurs, les entreprises privées (minières, etc.) et les ONG.

2. Principes

La mobilisation des ressources financières devra s'appuyer sur une approche claire, méthodique et prévisible pour solliciter et obtenir les ressources, les utiliser et gérer de manière transparente, suivre et évaluer leur utilisation et rendre compte de façon crédible (reddition des comptes).

Sur la base de ce qui précède, une stratégie de mobilisation des ressources repose en réalité sur la capacité de l'UGP et de l'organe de supervision à mettre en œuvre trois démarches clés, à savoir, l'élaboration des requêtes, le marketing des actions planifiées et le développement des relations partenariales avec les fournisseurs de ressources ciblées.

3. Pistes d'orientations stratégiques

Les principales pistes d'orientations stratégiques suivantes sont proposées à l'effet de répondre aux objectifs et principes énoncés ci-dessus. Il s'agit de :

Recruter un consultant expérimenté qui muni d'un mandat écrit adossé à des termes de référence, proposera une stratégie contextualisée (un mois pour l'élaboration) qu'il mettra en œuvre pendant une année ;

Elaborer les requêtes : l'élaboration des requêtes en français et anglais avec des explications claires des objectifs stratégiques, des actions structurelles, des résultats stratégiques et des ressources nécessaires, est indispensable. Il est également important que ce processus prenne en compte les fournisseurs de ressources à cibler (fournisseurs de ressources identifiés) et les dates/périodes propices pour leur adresser les requêtes.

Assurer le marketing des actions planifiées. : le marketing démarre toujours auprès de la représentation locale ou de l'Ambassade du pays siège du fournisseur de ressources

auquel, l'UGP a l'intention d'adresser une requête. Cette prise de contact est importante, parce qu'elle fera du Représentant ou/et de l'Ambassadeur, un autre porte-parole ou défenseur du Plan de renforcement des capacités. Dans tous les cas, sa position lui permet de confirmer à ses autorités l'existence officielle et la crédibilité de la démarche. Pour ce faire, il faudra : (i) présenter publiquement le plan auprès des fournisseurs de ressources ; (ii) rendre public le plan et le défendre (présenter les résultats et les changements escomptés à la fin du plan) et (iii) associer à la mobilisation les Conseillers au sein des Ambassades du Burkina Faso à l'étranger. Ces conseillers ont été formés à la diplomatie économique. Ils sont outillés pour accompagner les structures officielles dans le développement de leurs relations avec des partenaires dans les pays hôtes.

Développer des relations partenariales avec les fournisseurs de ressources financières: il s'agit pour l'UGP d'organiser localement (Ouagadougou) en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères, une rencontre annuelle avec les fournisseurs de ressources financières présents ou représentés au Burkina Faso, (avérés et potentiels pour le plan de renforcement des capacités), en mettant l'accent sur la transparence et la bonne utilisation des ressources déjà mobilisées (résultats, impacts et retombées vérifiables) : table ronde, déjeuner-échanges, etc. Ces actions contribuent à : (i) raffermir les relations par la présentation du bilan de la mobilisation (rapports techniques et financiers, certification des comptes, etc.). ; (ii) collecter les ressources et intentions de financement ; (iii) rechercher/collecter les informations complémentaires (autres possibilités et centres d'intérêt, etc.) ; (iv) faire le suivi des requêtes de financement adressées aux fournisseurs des ressources, etc.

VI. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

6.1. Organes de mise en œuvre

Le plan sera mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP) sous la supervision d'un comité de supervision.

L'UGP agit en tant qu'Organe de coordination nationale de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités. Il devra nouer des synergies avec les partenaires de mise en œuvre du plan que sont notamment :

- Le PARGFM ;
- L'ABSM ;
- La CMB ;
- L'AFEMIB,
- Le BRMN ;
- Tout autre projet et programme de renforcement des capacités mis en œuvre au Burkina Faso.

La supervision de la mise en œuvre du plan est assurée par un Comité de Supervision comprenant l'ABSM, l'AFEMIB, les faîtières des 13 chaînes de valeur ciblées, la CMB, la MEBF, la CCI-BF et l'ITIE. Les membres de ce comité sont nommés par le Ministre en charge des mines. Le Comité de Supervision présidé par le Secrétaire général du MEMC, assure la gouvernance globale et supervise l'exécution du plan. Il est le fer de lance ou l'architecte de la mobilisation des ressources financières du Plan. Il travaille sur la base des rapports d'avancement qui lui sont fournis par (i) l'UGP chargée de la mise en œuvre quotidienne du plan et (ii) les évaluations et audits externes qu'elle commande. Le S-CLPI assure le secrétariat du Comité de Supervision.

Le Comité de Supervision examine et approuve les projets de Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et les rapports d'activités périodiques préparés par l'UGP. Le Comité de Supervision s'assure que les PTBA approuvés sont mis en œuvre. Il veille, entre autres, à l'articulation des activités du Plan et a également pour mission l'information du Gouvernement et des autres parties prenantes, notamment les Partenaires Techniques et Financiers qui concourent au financement du Plan. Il se réunit au moins deux fois dans l'année pour examiner les dossiers qui lui sont soumis par l'UGP. Les frais de transport des membres du Comité de Supervision sont pris en charge par le budget du Plan. Le Comité de Supervision se réunit en session extraordinaire chaque fois que le besoin est exprimé par son Président, un membre ou son secrétaire.

6.2 Communication

La communication est un élément important dans la mise en œuvre du Plan auquel un accent particulier sera accordé pour la mobilisation des bénéficiaires (129 entreprises sélectionnées et les faitières des 13 chaînes de valeur ciblées) pour une grande visibilité des actions et effets/impacts de sa mise en œuvre. L'UGP développera en étroite collaboration avec le Comité de Supervision, des supports de communication tels que les émissions à la télévision ou à la radio, le portail sur les sites Web du Ministère en charge des mines, de la CMB, de la MEBF, de la CCI-BF, de l'ABSM, de l'AFEMIB et la bourse d'achats des fournisseurs locaux ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, etc.), les reportages sur la mise en œuvre du plan dans la presse et les revues des faitières du secteur privé.

6.3. Suivi-évaluation

6.3.1. Rapports de suivi-évaluation trimestriels et annuels

L'UGP produira des rapports trimestriels sur la mise en œuvre du plan. Chacun de ces rapports sera à la fois technique et financier, descriptif et analytique sur tous les aspects. Le rapport trimestriel reflètera les réalisations concrètes (mobilisation de financement, communication et surtout réalisations des formations et des acquisitions) et les dépenses effectuées selon les normes internationales de la comptabilité, visant à donner des informations de qualité et actualisées sur les performances de la mise en œuvre du Plan au Comité de Supervision et aux PTF qui contribuent à son financement et/ ou qui souhaiteraient contribuer à son financement. Le rapport trimestriel est soumis au Comité de Supervision tous les trimestres dans les 30 jours calendaires suivant la fin de chaque trimestre.

L'UGP élabore également un rapport annuel de la réalisation des activités et des états financiers pour chaque exercice couvrant douze (12) mois (1^{er} janvier au 31 décembre). Le rapport annuel de suivi-évaluation est communiqué au Comité de Supervision au plus tard le 15 février de l'année suivante. Il est à la fois technique et financier et rend compte de manière analytique des réalisations en corrélation avec les ressources mobilisées, les dépenses effectuées, le programme de travail préalablement adopté par le Comité de Supervision, le suivi des indicateurs de performances, l'analyse des écarts enregistrés, les difficultés rencontrées et les solutions proposées. Les rapports annuels de suivi-évaluation, à la fois descriptifs et analytiques sur la base d'informations concrètes, documenteront les effets et impacts du Plan. Ces analyses seront largement reprises dans la communication et visibilité de la mise en œuvre du Plan.

Enfin, chaque Maître d'œuvre du plan de renforcement de capacité (cabinets, personnes ressources) est tenu d'élaborer un rapport de chaque action réalisée et de le soumettre à l'UGP Maître d'œuvre du Plan. Ce rapport technique est descriptif et analytique. Il devra contenir le tableau des dépenses ainsi que les pièces justificatives comptables, conformément aux bonnes pratiques de transparence.

6.3.2. Audit

Le Coordonnateur de la mise en œuvre du Plan s'assure de l'application des règles du contrôle interne pour gérer les ressources mobilisées pour le plan, en étroite collaboration avec le responsable financier. Un Auditeur externe qualifié, expérimenté et indépendant est recruté par le Comité de Supervision sur une base compétitive pour renforcer le contrôle. Il exécute sa mission conformément aux règles de l'art (normes ISA), en couvrant tous les aspects, y compris la vérification de l'éligibilité des dépenses et la vérité des chiffres par des visites de terrain, notamment auprès des Maîtres d'œuvre, conformes aux bonnes pratiques de transparence de gestion financière et de bonne gouvernance. L'audit externe interviendra de manière semestrielle (deux fois dans l'année) et aucun auditeur ne peut auditer la mise en œuvre du Plan deux fois de suite en moins de deux ans.

Le rapport d'audit, destiné au Comité de Supervision de la mise en œuvre du Plan et au coordinateur comprendra également des contrôles spécifiques tels que les exigences en matière de rapports financiers et la cohérence entre les états financiers et les rapports trimestriels et annuels du Coordinateur.

6.3.3. Rapports de supervision

Le Comité de Supervision effectue les missions annuelles de supervision avec la participation des Partenaires Techniques et Financiers de cofinancement du Plan. Les frais de mission des membres du Comité de Supervision par année pour cette mission sont payés sur le budget du Plan. Les missions de supervision procèdent notamment à la revue de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du plan et effectue des visites auprès des Maîtres d'œuvre. Elles examinent, entre autres, les rapports d'audit et les rapports de situation intermédiaires et donnent tous conseils au Coordinateur sur toutes les questions techniques, financières, comptables, etc. liées à la mise en œuvre du Plan, les conventions avec les Maîtres d'œuvre, le suivi-évaluation et les décaissements. La régularité de ces missions de supervision permet de maintenir la bonne exécution du Plan ou son ajustement, en cas de besoin. Le rapport de supervision sur l'état de la mise en œuvre et les résultats devront inclure une évaluation de la gestion financière du Plan.

6.3.4. Rapport de la revue à mi-parcours externe

Une revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan est nécessaire et élaborée par un consultant qualifié, expérimenté et indépendant, recruté sur une base concurrentielle. Le rapport à mi-parcours permet de faire un bilan des actions réalisées depuis la mise en œuvre du Plan, par rapport aux objectifs fixés, d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et de présenter les résultats atteints et les effets/impacts. Ce bilan permettra de consolider ou de réorienter la suite de la mise en œuvre du Plan, à la lumière des contraintes rencontrées et des résultats obtenus au cours des années précédentes.

Cette revue à mi-parcours est prévue à la fin de l'année N ou dans le courant du premier trimestre de l'année N+2

6.3.5. Rapport d'achèvement

À la fin de la mise en œuvre du Plan, le Comité de Supervision par le truchement de l'UGP recrutera sur une base concurrentielle, un consultant qualifié, expérimenté et indépendant pour élaborer le rapport d'achèvement, conformément aux bonnes pratiques des PTF, afin de tirer les leçons et d'envisager la manière la plus idoine pour continuer d'investir dans le développement des capacités des fournisseurs locaux de biens & services miniers.

6.3.6. Diffusion des rapports

Les rapports de mise en œuvre du Plan seront diffusés, de manière large, conformément aux bonnes pratiques de transparence. Tous les rapports seront mis à la disposition des collectivités décentralisées, des PTF et des Maîtres d'Ouvrage Délégués. Ils seront également postés sur les sites web cités plus haut afin de permettre à tout acteur du secteur des mines d'en prendre connaissance.

VII. CONCLUSION

Le Plan de renforcement des capacités des fournisseurs locaux de biens et services miniers, est centré pour la période 2025-2027 sur les 129 entreprises présélectionnées opérant dans les 13 chaînes de valeurs ciblées.

- Le budget global du plan est de **3 960 792 500 FCFA Hors taxe (HT)**, soit en moyenne **30,70 millions FCFA par entreprise** sur la durée du programme Ce budget sera mobilisé sur la base d'une stratégie de mobilisation de ressources financière mise en œuvre sous la supervision du comité de supervision.

Le renforcement des capacités des 129 entreprises sélectionnées générera un effet d'entraînement multiforme sur l'économie nationale et l'emploi. En outre, la mise en place d'un fonds de garantie alimenté par les bénéficiaires eux-mêmes pourraient significativement contribuer à crédibiliser les opérateurs économiques nationaux et être un levier important à dupliquer pour le développement du secteur privé au Burkina Faso.

ANNEXE 1 : ANALYSE SWOT DES 13 CHAINES DE VALEUR CIBLEES

La présente analyse des 13 chaînes de valeur ciblées de la fourniture des biens et services aux sociétés minières, s'appuie sur l'analyse diagnostic qui est un outil pertinent de la démarche qualité, pour décliner les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (SWOT en sigle anglais), selon la démarche ou les critères des 5 M (Matière, Milieu, Méthodes, Matériel et Main d'œuvre pour définir les ressources humaines requises). En effet, l'analyse de la chaîne de valeur est un outil d'aide à la décision, permettant de formuler une stratégie performante. Toutefois, les données englobantes de chaque chaîne de valeur ciblée par la présente étude, requièrent la réalisation ultérieure d'études qualitatives et quantitatives de chaque bien ou service concerné ainsi que celle de la performance des fournisseurs, afin que l'analyse fine oriente les actions de promotion à mettre en œuvre pour améliorer et accroître la fourniture locale.

5.10.1. Carburants (essence, gasoil, DDO, bitume, gaz) et lubrifiants

Les carburants et lubrifiants achetés par les sociétés minières opérant au Burkina Faso ont représenté une dépense de 194,14 milliards FCFA en 2022. Les fournisseurs locaux n'ont obtenu que 20,6% de ce marché pour différentes raisons détaillées dans le présent rapport et reprises dans l'analyse SWOT. Outre la collecte des informations réalisée au cours de la présente étude, les données proviennent également du diagnostic stratégique du secteur des hydrocarbures au Burkina Faso et de l'élaboration du plan stratégique de développement de 2020-2025 de la SONABHY réalisés par le groupement de consultants KPMG et CAERD en 2019. Ces documents stratégiques ont été validés par les acteurs burkinabè du secteur de l'énergie ainsi que le Gouvernement. Les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la chaîne de valeur des carburants et lubrifiants au Burkina Faso, sont exposées comme suit :

FORCES	FAIBLESSES
- Monopole sur le segment importation et stockage accordé à la SONABHY, permettant de garantir au pays une relative sécurité énergétique à de meilleurs prix ; - Trente-neuf (39) années d'expérience capitalisées de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY), une société d'Etat à caractère stratégique créée par Kiti n° 85-	- Insuffisance de ressources humaines qualifiées et des équipements adéquats de l'Administration publique pour l'accomplissement des différentes missions (formulation de politiques et stratégies, études de dossiers, élaboration et suivi du respect de la réglementation, statistiques et contrôles techniques des infrastructures et des produits pétroliers)

035/CNR/PRES/PRECO du 9 octobre 1985 ; - Décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 03 mai 2002, portant réglementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso et textes d'application avec l'ouverture du segment « distribution » à de nouveaux opérateurs, surtout nationaux (favorisant une meilleure couverture du territoire national en infrastructures de distribution des produits pétroliers et dérivés et la participation des marketeurs nationaux) ; - Existence d'un contrat plan entre l'Etat et le BUMIGEB, qui permet l'exécution de certaines missions de la Direction des Hydrocarbures par délégation du service public au BUMIGEB ; - Comité Interministériel opérationnel pour la Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH) créé par décret n°2009-653/PRES/PM/MEF/MCPEA/MCE du 14 septembre 2009.	- Capacité de stockage limitée entraînant une autonomie nationale de moins de 45 jours ; - Approvisionnement du pays par la voie terrestre (camions et rarement le train Abidjan – Ouagadougou) avec des moyens et infrastructures de transport terrestre (routiers et ferroviaires) déficients ; - Faible professionnalisation des transporteurs routiers ; - Economie nationale exposée à l'instabilité des cours mondiaux des produits pétroliers ; - Pays fortement dépendant des importations d'hydrocarbures, notamment pour la fourniture d'électricité (centrales thermiques) ; - Pays ne disposant pas de capacité nationale de raffinage des hydrocarbures ; - Pays ne disposant pas à ce jour de gisement exploitable prouvé (hydrocarbures et gaz naturel). ; - Absence ou sous financement de programme pérenne des énergies renouvelables (biomasse, solaire, etc.) ou de complémentarité aux produits pétroliers.
OPPORTUNITES	MENACES
- Mise en place progressive de la stratégie sous régionale d'approvisionnement et de stockage dans le cadre de la PEC/UEMOA ; - Accroissement de la production pétrolière dans les pays voisins du Burkina Faso (Côte d'Ivoire, Ghana et Niger) ; - Projets de construction de pipelines (oléoduc et gazoduc) en cours et à	- Tendance haussière des prix des produits pétroliers sur le marché mondial au cours des vingt-cinq prochaines années, selon les analyses les plus pertinentes ; - Activité très capitalistique ; - Risques sécuritaires liés au terrorisme.

venir en Afrique de l'ouest : Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, pipeline Bolgatanga-Bingo, pipeline Zinder-Niamey et pipeline Abidjan-Ferkessédougou ; - Développement minier du Burkina Faso ; - Regroupement des acteurs nationaux au sein du GPPI-BF.	
---	--

5.10.2. Énergie (autres que hydrocarbures et lubrifiants)

Le Burkina Faso est simultanément confronté à des difficultés d'accès à l'énergie, de sécurité énergétique et d'atténuation des effets des changements climatiques. Le pays est confronté à son approvisionnement en énergie face à une demande toujours changeante, notamment en raison de l'augmentation des activités économiques et minières, de la croissance de la population et de l'urbanisation. Au cours de la dernière décennie, la demande locale d'électricité a augmenté d'environ 13 % par an en moyenne, contre une augmentation de 8 % de l'approvisionnement. En conséquence, le Burkina Faso dépend fortement d'importations énergétiques. Les achats énergétiques (hors hydrocarbures et lubrifiants) des sociétés minières opérant dans le pays, ont atteint 7,79 milliards F CFA en 2022. Il s'agit notamment d'équipements de production d'énergie thermique et d'énergie solaire entièrement importés de l'étranger et de l'eau (production et embouteillage réalisés localement). Les fournisseurs locaux du sous-secteur qui ont gagné 97,8% de volume financier, importent les équipements concernés et ont souvent recours à l'expertise étrangère pour effectuer les travaux, faute de ressources humaines nationales qualifiées.

La tendance haussière des prix des produits pétroliers sur le marché mondial au cours des vingt-cinq prochaines années, selon les analyses les plus pertinentes, peut être capitalisée comme une opportunité pour le Burkina Faso (Gouvernement et secteur privé) pour mieux reprendre des initiatives abandonnées ou/et développer d'autres sources énergétiques (solaire, biomasse, etc.) et des niches de production locale d'équipements, de services énergétiques et de formation des compétences nationales dans les domaines concernés (ouvriers et contremaître de fabrication, installateurs, maintenanciers, etc.). A cet effet, il faut signaler que la loi burkinabè prévoit en matière d'approvisionnement en énergie et technologie de production d'électricité, lorsque la mine se situe hors du réseau électrique national, les deux modèles économiques couramment utilisés à travers le monde : (i) la production interne ou (ii) l'externalisation de la production. Ainsi, IAMGOLD au Burkina Faso a confié à Total Eren et à son partenaire AEMP, l'approvisionnement en électricité photovoltaïque de sa mine d'or d'Essakane, signant en mars 2017 pour cela un Power Purchase Agreement (PPA) ou externalisation de la production et de

l'alimentation en électricité, visant à hybrider le système de générateurs diesel existant (57 MW) avec une capacité de production solaire de 15 MW. Ce projet a créé une dynamique très positive parmi les acteurs locaux, notamment la formation et l'emploi de personnes habitant les communes des alentours et désormais l'emploi d'un effectif permanent de quarante personnes pendant les quinze prochaines années. Cet accord prévoit d'autres modalités, notamment la rétrocession de ladite centrale solaire à l'État burkinabè ou son exploitation ou/et vente de l'électricité à la SONABEL sur un terme plus long par le constructeur. Essakane Solar devrait représenter un modèle inspirant/stimulant à la fois pour les investisseurs nationaux burkinabè et les fournisseurs locaux de biens et services aux sociétés minières.

FORCES	FAIBLESSES
- Déclaration politique (en faveur de solutions énergétiques alternatives durables) à capitaliser pour en faire une volonté politique ; - Niveau d'ensoleillement supérieur à 5 kWh/m² pendant 8 heures par jour (disponibilité constante du soleil) pour les centrales solaires ; - Grandes quantités disponibles de biomasse : tiges de coton, coques de noix de cajou pour la production de Cashew Nut Shell Liquid (CNSL), autres déchets agricoles, etc.	- Opérateurs économiques nationaux centrés sur le commerce au détriment de la création locale de richesses, de l'industrie manufacturière et des services énergétiques ; - Insuffisance de ressources humaines qualifiées dans les niches énergétiques (solaire, biomasse, etc.) ; - Sous-secteur de l'électricité subventionné par l'Etat (déficit budgétaire chronique d'un sous-secteur marchand) ; - Sous financement de programme pérenne de recherche nationale pour l'indépendance énergétique du pays et la valorisation industrielle des déchets de toutes sortes (alors qu'il y a une déclaration politique) ; - Faible volonté à s'associer des investisseurs nationaux et des fournisseurs locaux de biens et services miniers.
OPPORTUNITES	MENACES
- Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées : développement des technologies du	- Risques sécuritaires liés au terrorisme.

solaire et de la nanotechnologie à l'échelle mondiale, offrant des possibilités locales de production et d'assemblage industriels d'équipements et de services dans le secteur énergétique et des TIC/télécommunications (vidéosurveillance, etc.) ; - Développement minier du Burkina Faso ; - Disponibilité de capacités nationales pour des programmes nationaux de recherche – développement et d'innovation technologique ; - Tendances haussières des prix des produits pétroliers sur le marché mondial au cours des vingt-cinq prochaines années, selon les analyses les plus pertinentes ; - Importantes ressources hydriques dans le sous-sol profond du pays comme dans tous les pays couvrant la bande sahélienne du Sénégal à Djibouti. - Possibilités de partenariat avec des centres et structures de formation étrangers (Maroc, Australie, Espagne, Turquie, etc.) pour la formation de qualité au Burkina Faso des ressources humaines nationales ; - Développement du nearshoring (fourniture de proximité) par les sociétés minières.	
---	--

5.10.3. Équipements de protection individuelle (EPI) et santé/sécurité

Les achats d'EPI par les sociétés minières se sont élevés à plus de 4,7 milliards F CFA en 2022. La part des fournisseurs locaux est de près de 93% ; mais en réalité, il s'agit en très grande partie d'achats effectués à l'étranger par les fournisseurs locaux pour approvisionner les sociétés minières. Ce qui fait que l'économie locale profite peu de cette manne financière. La promotion du contenu local dans le domaine des EPI devrait

viser la fabrication locale, en particulier la confection locale de gilets et tenues de travail avec le tissu Faso Danfani par exemple. À cet effet, il est nécessaire que le Gouvernement ou/et le secteur privé (opérateurs économiques ou leurs faïtières), réalise l'étude de marché de chaque composante constituant les EPI achetés par les sociétés minières. Cela permettra de cibler et de promouvoir la production locale de biens spécifiques.

FORCES	FAIBLESSES
- Déclaration politique (en faveur de solutions endogènes et de l'industrialisation du pays) à capitaliser pour en faire une volonté politique ; - Existence de la stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso ; - Disponibilité locale de matières premières de base (coton, fil et tissu) pour la confection des tenues de travail et gilets de visibilité/signalisation.	- Opérateurs économiques nationaux centrés sur le commerce au détriment de la création locale de richesses et de l'industrie manufacturière ; - Insuffisance de ressources humaines qualifiées dans certaines niches industrielles ; - Absence d'étude de marché par bien spécifique ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso ; - Disponibilité de capacités nationales pour des programmes nationaux de recherche – développement et d'innovation technologique ; - Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées. - Lois nationales prises pour promouvoir le contenu local. - Développement du nearshoring (fourniture de proximité) par les sociétés minières.	- Risques sécuritaires liés au terrorisme. - Concurrence des importations, relativement au rapport qualité-prix.

5.10.4. Extraction de minerais hors ingénierie

L'extraction de minerais hors ingénierie (ressources humaines qualifiées) recouvre les activités d'exploitation minière, de l'extraction des minerais et de gestion des stériles et des résidus miniers régie par une législation stricte visant à garantir la protection de l'environnement et la sécurité des travailleurs : ingénieurs, techniciens, administratifs, mineurs, conducteurs d'engins, conducteurs de camions à benne, conseillers en santé et sécurité, environnementalistes, logisticiens, maintenanciers, etc.

Au Burkina Faso, il s'agit d'un marché de plus de 85,1 milliards F CFA en 2022 dont 90,2 % sont revenus à des fournisseurs locaux. Toutefois, l'analyse indique que plus de la moitié des ressources humaines hautement qualifiées sont encore des expatriés rémunérés très fortement et les emplois générés sont basés plus fréquemment sur les contrats à durée déterminée, en recourant aux agences intérimaires de placement qui, en majorité, ne sont pas des entreprises burkinabè.

Dans cette rubrique, les boulets peuvent être pris en compte, puisqu'il s'agit d'un bien matériel (en métal) utilisé dans les broyeurs pour écraser le minerai d'or (en fine poudre, souvent sous une forme de boue en utilisant le procédé humide). Vu son usure rapide, les compagnies minières sont contraintes d'en acheter régulièrement. Par ailleurs, il n'y a en Afrique de l'Ouest aucune usine de revalorisation des boulets usés. En 2022, les sociétés minières opérant au Burkina Faso, ont acheté pour 20,35 milliards F CFA de boulets entièrement importés, pour seulement 3,1 milliards F CFA (15%) de cette importation, captés par les fournisseurs locaux. Le reconditionnement/revalorisation des anciens boulets et la fabrication de boulets sont des niches d'opportunités manufacturières pouvant être examinées en termes de faisabilité par les acteurs nationaux en dépit du coût élevé des facteurs de production dans le pays.

Par ailleurs, à l'avenir des emplois dans le secteur minier sont appelés à disparaître en raison des avancées technologiques. Il s'agit des emplois routiniers, répétitifs, ceux essentiellement assurés par des ouvriers et autres techniciens. Par exemple, les ouvriers d'excavation (extraction), de traitement, en passant par le transport (camion à benne, etc.). Les nouvelles compétences demandées seront celles exigées par la technologie utilisée. De manière générale, la tendance est à l'automatisation, et donc les compétences recherchées seront celles en lien avec l'informatique, le développement d'applications, la robotisation, la fabrication, le pilotage et la maintenance des drones, la géomatique, etc. Or elles sont rares voire inexistantes au Burkina Faso. De plus, il n'existe pas encore de cartographie des compétences nouvelles qui seront demandées par les sociétés minières. La synthèse de l'analyse SWOT de la chaîne de valeur de l'extraction minière hors ingénierie, est établie ci-dessous.

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

- Jeunesse de la population (plus de 70% de la population burkinabè sont des jeunes) ; - Disponibilité des substances minérales au Burkina Faso ; - Existence de capacités nationales publiques et privées pour adapter les formations visant les compétences nouvelles demandées par les sociétés minières ; - Engagement des sociétés minières dans la formation et le développement des compétences nationales.	- Insuffisance de ressources humaines professionnelles et spécialisées dans les niches ; - Absence d'étude de faisabilité technico-économique, financière et environnementale sur la revalorisation locale des boulets usés et la fabrication locale des boulets ; - Absence d'une cartographie des compétences nouvelles qui seront demandées par les sociétés minières ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle ; - Faibles budgets des sociétés minières dédiées à la formation des ressources humaines nationales.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso et en Afrique de l'ouest, notamment de l'or ; - Marché important des boulets au Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Nouvelles compétences demandées (automatisation, informatique, développement d'applications, robotisation, etc.) ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Possibilités de partenariat avec les centres et structures de formation dans les grands pays miniers (Australie, Afrique du Sud, Canada, etc.) pour la formation de qualité au Burkina Faso des ressources humaines nationales ;	- Manque d'anticipation sur l'évolution technologique en lien avec les besoins en ressources humaines pour plus d'efficacité et de rentabilité des mines ; - Risques sécuritaires liés au terrorisme.

- Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées. - Lois nationales prises pour promouvoir le contenu local.	
---	--

5.10.5. Substances explosives et matériel de sautage

Le Burkina Faso à l'instar de nombreux pays à travers le monde, dispose de lois et règlements en matière d'explosifs afin d'assurer la sécurité de sa population : loi 51-2017/AN, portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso. En 2022, les sociétés minières opérant dans le pays ont acheté pour 50,5 milliards F CFA de substances explosives et de matériels de sautage, entièrement importés. Les fournisseurs locaux ont gagné seulement 21,2% de cette commande, en raison de la complexité de la logistique de transport, du niveau des exigences normatives et de sécurité à respecter et de la sensibilité des produits concernés dans un environnement fortement caractérisé par les risques sécuritaires liés au terrorisme.

FORCES	FAIBLESSES
- Disponibilité des substances minérales au Burkina Faso ; - Engagement des sociétés minières dans la formation et le développement des compétences nationales.	- Insuffisance de ressources humaines professionnelles et spécialisées dans les niches ; - Faibles capacités des fournisseurs locaux à respecter les exigences normatives et de sécurité.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso).	- Activité très capitalistique ; - Risques de sécurité liés au terrorisme.

5.10.6. Location et pièces de rechange des véhicules lourds & engins miniers

La nomenclature des biens et services établie par l'administration minière burkinabè a bien fait de renseigner l'information sur les pneumatiques des engins lourds qui font partie des pièces de rechange des véhicules lourds et engins miniers. En effet, l'achat de ces pièces de rechange en 2022, a nécessité le déboursement par les sociétés minières de 103,6 milliards F CFA pour les pièces de rechange des engins lourds et 41,8 milliards FCFA pour les pneumatiques des engins lourds. Dans ce marché cumulé de 145,4

milliards F CFA en 2022, les fournisseurs locaux ont gagné seulement 16,09 milliards F CFA (11%) consacrés essentiellement à la location. Le marché de ces pièces de rechange est très capitalistique, requérant également du fournisseur une importante capacité de stockage et de gestion dans la durée. Une étude du marché de chaque pièce de rechange concernée devrait être réalisée, afin d'affiner l'analyse en termes de faisabilité de la fabrication locale.

FORCES	FAIBLESSES
- Existence de capacités nationales publiques et privées pour adapter les formations visant les compétences en fabrication mécanique et usinage de pièces de rechange ; - Engagement des sociétés minières dans la formation et le développement des compétences nationales	- Insuffisance de ressources humaines professionnelles et spécialisées dans les niches ; - Opérateurs économiques nationaux centrés sur le commerce au détriment de la création locale de richesses et de l'industrie manufacturière ; - Absence d'études de marché (au Burkina Faso) des pièces de rechange des véhicules lourds et des engins miniers ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle. - Coûts élevés de l'achat/importation des aciers pour une fabrication locale de pièces de rechange.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Marché important des pièces de rechange pour les sociétés minières au Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées.	- Activités d'achat et de stockage très capitalistiques ; - Concurrence mondiale sur une production/fabrication locale, relativement au rapport qualité-prix. - Risques sécuritaires liés au terrorisme.

5.10.7. Location et pièces de rechanges des véhicules légers & utilitaires

Au Burkina Faso, la location de véhicules légers et utilitaires et l'acquisition de pièces de rechanges afférentes à ces moyens de mobilité par les sociétés minières et leurs sous-traitants, ont représenté cumulativement un marché de 1,84 milliards F CFA en 2022. La part des fournisseurs locaux dans ce marché a été de 56%. À l'instar de ce qui a été fait au Maroc et en Inde par exemple, le Gouvernement burkinabè et les faïtières du secteur privé devraient réaliser l'étude de marché de chaque pièce de rechange concerné, afin d'aider à la prise de décision sur la possibilité de la production/fabrication locale. La fabrication locale des écrous et des pièces de rechange en plastiques recyclés, est une niche pour le marché ouest africain, voir africain.

FORCES	FAIBLESSES
- Existence de capacités nationales publiques et privées pour adapter les formations visant les compétences en fabrication mécanique et usinage de pièces de rechange ; - Engagement des sociétés minières dans la formation et le développement des compétences nationales ; - Disponibilité de déchets plastiques et de ferrailles (fer, fonte, etc.) pouvant être transformés.	- Insuffisance de ressources humaines professionnelles et spécialisées dans les niches ; - Opérateurs économiques nationaux centrés sur le commerce au détriment de la création locale de richesses et de l'industrie manufacturière ; - Absence d'études de marché (au Burkina Faso) des pièces de rechange des véhicules légers et utilitaires ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle ; - Coûts élevés de l'achat/importation des aciers pour une fabrication locale de pièces de rechange.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Marché important des pièces de rechange pour les sociétés minières au Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ;	- Activités d'achat et de stockage très capitalistiques ; - Concurrence mondiale sur une production/fabrication locale, relativement au rapport qualité-prix.

- Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées.	
--	--

5.10.8. Autres produits chimiques pour le traitement du minerai (borax, soude, etc.)

Les biens relatifs aux autres produits chimiques pour le traitement du minerai, concernent le borax, la soude, etc. avec des achats cumulés de 5,4 milliards F CFA en 2022 (53,5 % de part de marché gagnée par les fournisseurs locaux). Il se trouve que pour le traitement du minerai, d'autres produits chimiques nécessitent des dépenses plus importantes des sociétés minières (plus de 5 milliards F CFA par an) tels que le cyanure (16,71 milliards F CFA en 2022) et la chaux (8,85 milliards F CFA en 2022) avec des parts très faibles pour les fournisseurs locaux (2 à 7% des montants). Tous ces produits chimiques sont importés.

S'agissant du cyanure, l'information est d'autant plus importante qu'il s'agit d'un produit hautement nocif qui est décrié tant au niveau national et régional qu'au plan l'international. Une alternative est promue mondialement pour son remplacement, à savoir le charbon actif à base de coque de la noix de coco. Quant à la chaux, plusieurs gisements prouvés de calcaire sont exploitables au Burkina Faso pour en produire. En outre, il y a la possibilité d'importer la chaux du Maroc et de la Mauritanie, ou le calcaire de la Guinée, du Mali, du Maroc ou de la Mauritanie, pays plus proches, avec l'avantage comparatif en termes de prix à qualité égale. Cependant, la question sécuritaire devrait être prise en compte pour le transport routier dans l'analyse de chacune de ces possibilités. La synthèse de l'analyse SWOT est déclinée comme ci-dessous.

FORCES	FAIBLESSES
- Disponibilité de gisements exploitables de calcaire au Burkina Faso pour la fabrication de la chaux ; - Possibilité d'importer de la Guinée, du Mali et de la Mauritanie du calcaire pour la fabrication locale de la chaux ; - Possibilité d'importer la chaux du Maroc et de la Mauritanie ; - Possibilité d'acquérir la coque de noix de coco en Afrique de l'ouest pour une production locale de charbon actif	- Opérateurs économiques nationaux centrés sur le commerce au détriment de la création locale de richesses et de l'industrie manufacturière ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle ; - Faible professionnalisation de nombreux fournisseurs locaux, notamment l'appropriation et le respect des normes internationales (normes, sécurité et expertises) afin de les appliquer et satisfaire les sociétés minières et leurs sous-traitants
OPPORTUNITES	MENACES

- Développement minier du Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Marché important de charbon actif et de chaux pour les sociétés minières au Burkina Faso et en Afrique de l'ouest ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Avancées technologiques à l'échelle mondiale pouvant être capitalisées.	- Concurrence mondiale sur une production/fabrication locale, relativement au rapport qualité-prix ; - Risques sécuritaires liés au terrorisme pour l'exploitation des gisements de chaux situés dans certaines parties du pays.
--	---

5.10.9. Produits alimentaires, restauration et hébergement

Le Gouvernement du Burkina Faso continue d'appuyer le développement de l'agriculture au sens large (aménagement hydroagricole et maîtrise de l'eau, fourniture des services d'appui-conseil, amélioration durable de la sécurité alimentaire/nutritionnelle, accroissement des revenus des producteurs, etc.) avec le concours des partenaires au développement et la contribution des sociétés minières. Ces dernières sont fortement engagées à assurer leur approvisionnement local en produits alimentaires sains. À cet effet, elles appuient techniquement et financièrement plusieurs producteurs et éleveurs locaux, en particulier dans les filières du bétail/viande et du maraîchage. Les résultats probants obtenus requièrent l'amplification de ce soutien direct partout à travers le pays où cela est possible.

Tous ces efforts conjugués bénéficient aux producteurs et à l'ensemble de la population du pays par la mise en marché de produits agricoles de qualité et en grande quantité. Ainsi, l'approvisionnement des sociétés minières en produits agroalimentaires, la restauration et l'hébergement s'est chiffré à près de 17,9 milliards F CFA en 2022 dont un peu plus 14,6 milliards FCFA (81,9%) ont été captés par les fournisseurs locaux. Toutefois, une analyse fine de ce montant global est nécessaire pour connaître le marché de chaque produit (production et transformation locales, chaîne logistique, chaîne de froid, contraintes, qualité, normes requises/appliquées, etc.) afin de cibler les efforts à déployer en vue de consolider la production et la transformation locales agroalimentaires répondant aux normes de sûreté, sécurité, hygiène et santé.

La présente analyse SWOT s'appuie sur les informations collectées sur le terrain et les documents stratégiques récents. Il s'agit d'études (données de l'offre et de la demande des spéculations, différents types de coûts, importance des flux, avantages/désavantages concurrentiels, etc.) et de politiques et stratégies adoptées par le Gouvernement, visant la promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique : (i) la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP), 2017-2026 ; (ii) le

Programme National de la Gestion des Ressources en Eau (2016-2030) ; (iii) la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) visant à assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025 ; (iv) la stratégie nationale d'industrialisation du Burkina Faso 2019-2023 ; et (v) la Stratégie de Développement des Filières Agricoles (SDFA), 2019-2023.

FORCES	FAIBLESSES
- Potentiel important de terres irrigables ; - Importantes ressources en eau souterraines ; - Recherche agronomique dynamique ; - Services d'appui-conseil agricole disponibles sur le territoire national ; - Possibilités de production à grande échelle d'engrais biologiques ; - Existence d'un code des investissements incitatif et favorable à l'industrialisation ; - Existence de textes réglementaires sur l'industrie et de promotion des PME/PMI ; - Existence de matières premières transformables localement ; - Soutien accru des sociétés minières aux communautés riveraines et aux opérateurs économiques de la production et la transformation locales des produits agroalimentaires.	- Maîtrise insuffisante de l'eau (aménagements) - Faible capacité financière des producteurs agricoles ; - Faible inclusion financière des producteurs agricoles ; - Prix élevés des matériels génétiques performants et des semences améliorées par rapport au pouvoir d'achat de la très grande majorité des producteurs agricoles ; - Production agricole très peu mécanisée, générant des coûts de production élevés - Faible maîtrise des coûts de production par les producteurs agricoles ; - Absence d'une assurance agricole face aux changements climatiques : - Insuffisance, faible qualité et coûts élevés des infrastructures et de la logistique (routes, camions, etc.) d'accès aux marchés ; - Absence de contrôle qualité de la production (aflatoxine du maïs, arachide, etc.) - Absence d'application des normes/standards internationaux des produits ; - Insuffisante connaissance approfondie des besoins des

	sociétés minières pour chaque produit agroalimentaire ; - Coûts élevés des facteurs de production industrielle ; - Insuffisance des infrastructures de soutien à l'industrie ; - Absence d'un système intégré d'intelligence économique capable d'anticiper et d'informer la nation sur les niches et les besoins.
- Existence d'initiatives et d'appuis institutionnels pour améliorer les pratiques et les technologies de stockage, de conservation, de conditionnement et de mise en marché ; - Marché sous-régional des produits agroalimentaires ; - Plusieurs niches agroalimentaires dans lesquelles investissent déjà les sociétés minières au Burkina Faso en partenariat avec les producteurs et opérateurs économiques de ces niches ; - Possibilité de valorisation industrielle des déchets et biomasse agricoles et de restauration (engrais biologiques, électricité, etc.) ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Lois nationales prises pour promouvoir le contenu local. - Développement du nearshoring (fourniture de proximité) par les sociétés minières.	- Risques sécuritaires liés au terrorisme ; - Changements climatiques ; - Récurrence des crises socio-politiques ; - Persistance de la fraude et du commerce informel ; - Concurrence de la production mondiale relativement au rapport qualité-prix.

5.10.10. Fret, voyages et transit

Le fret, les voyages et transit ont nécessité cumulativement en 2022, une dépense des sociétés minières de 64 milliards F CFA dont 34,1 milliards F CFA pour le fret et 21 milliards F CFA pour les voyages. La part gagnée par les fournisseurs locaux s'élève à 36,6 milliards F CFA (57,2%). Cette part des fournisseurs locaux, tirée essentiellement par les transitaires burkinabè, cache des disparités selon les modes de transport utilisés. Ainsi, les parts des fournisseurs locaux sont plus faibles dans les dépenses pour le fret et les voyages aériens, représentant respectivement 25,2% et 28,6%. Outre ces données, le CAERD a capitalisé le rapport de diagnostic sur le Burkina Faso en 2019 du Programme de politiques de transport en Afrique (SSATP) de la Banque mondiale, et le rapport de l'enquête sur les coûts et délais de transport des marchandises (Conseil Burkinabè des Chargeurs, mars 2024).

Pays enclavé, l'économie du Burkina Faso dépend largement d'un système de transport qui facilite ses échanges commerciaux avec ses voisins et ses partenaires internationaux. L'étude du Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) citée ci-dessus retrace les détails de la chaîne de valeur du transport maritime et terrestre. La transformation digitale (mise en place de solutions numériques) pour la gestion des documents et des processus administratifs des systèmes de transport, est une niche que le Burkina Faso entend exploiter (pour considérablement accélérer les opérations et réduire les coûts et les délais, contribuant ainsi à améliorer la compétitivité de son économie. Cela est déjà mis en œuvre pour l'importation et l'exportation de marchandises à travers la SOGESY.

Il est important que soit étudié également le Fret aérien selon les biens transportés. La capitalisation de cet ensemble de connaissances, permettra de mieux comprendre les chainons, les coûts générés, les rôles des acteurs et les retombées pour le pays : transports maritime, aérien, ferroviaire et routier, transit, douanes, CCI-BF, Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC), Fatière des transporteurs du Burkina Fao, SOGESY, Convention de Transit Routier Inter États (TRIE) de la CEDEAO, etc.

FORCES	FAIBLESSES
- Flottes de transports routier et aérien disponibles ; - Accès aux ports maritimes d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Tema (Ghana), Cotonou (Bénin) et de Lomé (Togo) ;	- Insuffisante formation des chauffeurs routiers ; - Vétusté du matériel de transport routier ; - Coûts élevés du fret, de la logistique et des transports

- Cadre institutionnel suffisamment maîtrisé (connu) par les acteurs.	
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires ; - Investissements publics dans les infrastructures de transport.	- Risques sécuritaires liés au terrorisme ; - Internalisation du transport de certaines marchandises par quelques sociétés minières ; - Arrêt prolongé ou permanent du transport ferroviaire de marchandises entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

5.10.11. Assurances

Les dépenses des sociétés minières en 2022 pour les assurances et réassurances sont évaluées à 9,2 milliards F CFA dont 4,388 milliards F CFA pour les assureurs burkinabè (47,85 %). On observe un dynamisme des assureurs locaux, caractérisé par leurs rencontres organisées avec la CMB et les échanges directs avec les responsables des minières et leurs sous-traitants. La couverture d'assurance comprend en général plusieurs champs, notamment les dommages matériels et interruption d'affaires, indemnisation des accidents du travail, le transport des marchandises des sociétés minières, l'assurance des lingots d'or et des minerais, les risques de retard de démarrage pour les sous-traitants, les risques liés à la sécurité, les cyberattaques, les accidents personnels et assurances vie. Les sinistralités sont élevées (gros sinistres, sinistralité exceptionnelle, etc.) sur plusieurs de ces champs et elles sont difficiles à couvrir par les assureurs locaux.

FORCES	FAIBLESSES
- Dynamisme des assureurs locaux ; - Secteur des assurances de l'espace CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurance) structuré et de plus en plus crédible pour les investisseurs dont les sociétés minières ; - Augmentation du capital social minimum à 5 milliards FCFA depuis 2021 pour les sociétés d'assurance anonymes	- Problématiques du développement de l'assurance en Afrique en général et dans la zone CIMA en particulier ; - Difficultés de gestion (financière et d'exploitation) des sociétés d'assurance relevées par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la CIMA ;

	- Faible contribution de l'assurance (1%) aux PIB des États membres de la CIMA ; - Difficultés de plusieurs sociétés d'assurance locales à faire face à une sinistralité relativement élevée dans l'exploitation minière.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Renforcement continu du contrôle et de l'assainissement du secteur de l'assurance dans les États membres de la CIMA.	- Risques sécuritaires liés au terrorisme ; - Risques d'entreprise (ERM) et la gouvernance des sociétés d'assurance locales, - Concurrence des sociétés d'assurance étrangères plus compétitives.

5.10.12. Matériaux de construction

Les matériaux de construction (ciment, sable, argile, gravier, fer à béton, terre, charpentes métalliques, tôles, tuiles, etc.) ont été achetés en 2022 par les sociétés minières de leurs sous-traitants pour un montant de 12,2 milliards F CFA dont 9,4 milliards F CFA au profit des fournisseurs locaux (77,5% de ce marché). Les importations de ces matériaux concernent les ciments et fers à béton spéciaux ainsi que les fers pour les charpentes et les tuiles. L'utilisation des matériaux de construction répond à des exigences mises en application par l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM). Toutefois, les capacités opérationnelles de l'ABNORM seraient insuffisantes pour faire respecter les normes de qualité de l'ensemble des matériaux concernés. En dépit de cette contrainte, la tendance à l'utilisation des matériaux locaux dans le paysage national, privilégie les impacts bénéfiques sur les plans économique, social, écologique et climatique.

FORCES	FAIBLESSES
- Offres diversifiées de produits (matériaux) locaux ; - Disponibilité locale de la logistique de transport.	- Faible application des normes à l'ensemble des matériaux concernés ; - Faible professionnalisation de plusieurs fournisseurs locaux,

	notamment l'appropriation et le respect des normes nationales et internationales (normes et expertises) ; - Faible professionnalisation des transporteurs routiers.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso).	- Risques sécuritaires liés au terrorisme ; - Risques écologiques de l'exploitation de certains matériaux locaux ; - Importations de matériaux de mauvaise qualité et la persistance du commerce informel ; - Concurrence des produits importés relativement au rapport qualité-prix.

5.10.13. Expertises et consultants

Les expertises et consultants regroupent plusieurs services fournis aux sociétés minières et leurs sous-traitants : études socioéconomiques, élaboration des plans locaux de développement et leur mise en œuvre, services de laboratoire d'analyse et environnementaux, acquisition d'outils et services informatiques, services juridiques, fiscaux, comptables, sécurité, entretien, services de recrutement des ressources humaines, gestion des résidus miniers, gestion des déchets des sites, gestion des matériaux dangereux, réhabilitation des sites miniers, etc. Compte tenu de la diversité des services offerts, le Gouvernement a désagréé cette rubrique dans la nomenclature des biens & services en 2023. Les données détaillées par service fourni devraient être disponibles dans le rapport annuel 2024 du MEMC. Cette exhaustivité informative permettra de mieux cerner chaque service listé et de pouvoir promouvoir les avantages comparatifs du pays ainsi que les niches pourvoyeuses d'emplois pour les nationaux. Il convient de rappeler que le Burkina Faso est doté d'une Agence de promotion de l'expertise nationale (APEN) www.apen.bf. Cette structure étatique devrait pouvoir collaborer étroitement avec les services du MEMC, les fournisseurs locaux de biens et services aux minières et la CMB.

En 2022, les sociétés minières et leurs sous-traitants ont déboursé un peu plus de 18,64 milliards F CFA pour les expertises et consultants. Dans cette dépense, les services offerts par les fournisseurs burkinabè sont évalués à 13,7 milliards F CFA (73,3%).

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

- Existence de l'APEN ; - Disponibilité d'expertises nationales dans certains domaines.	- Absence d'expertises nationales dans d'autres domaines qui intéressent les sociétés minières et leurs sous-traitants ; - Faible capacité d'auto-financement des marchés par l'expertise nationale.
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement minier du Burkina Faso et en Afrique ; - Amélioration continue de l'environnement des affaires dans le pays (Burkina Faso) ; - Lois nationales prises pour promouvoir le contenu local ; - Développement du nearshoring (fourniture de proximité) par les sociétés minières.	- Sous paiement de l'expertise nationale comparativement à l'expertise internationale à égale compétence ; - Coûts élevés des équipements de pointe de laboratoire ; - Risques sécuritaires liés au terrorisme, empêchant le déploiement de l'expertise nationale et de l'accès aux outils TIC sur l'ensemble du territoire national

ANNEXE 2 : CONTENUS DES MODULES DE FORMATION

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
1.1 Gestion de l'environnement minier	- Initiation au cycle minier et opportunités de fourniture de biens & services (exploration, design et développement, exploitation, réhabilitation et fermeture de sites miniers, etc.) - Administration, GRH, assurances ; sous-traitance, risques, sécurité, confidentialité des sources, RSE, communication, etc.)	5	3x 1000 =3000	BUMIGEB GÉOSERVICES Maison de l'entreprise ESCO-IGES Universités et Grandes Écoles BRMN BUREAU NATIONAL DE LA NORMALISATION ASECNA ESSAKANE IAMGOLD Consultants	
1.2 Législation et règlements miniers`	- Code minier - Législation fiscale en vigueur - Services assiettes - Types d'impôts et taxes - Modes de calcul	5			
1.3 Partenariats public-privé (PPP)	- Aspects financiers et juridiques - Code des investissements - Système comptable de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)	5			

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
1.4 Marketing des marchés de fourniture de biens & services aux sociétés minières	• Veille stratégique/Intelligence Économique et utilisation des outils informatiques • Approches pragmatiques et argumentaires (offres spontanées, démarche ciblée, spécificités des biens ou/et des services proposés et corrélations avec les réglementations spécifiques nationales et communautaires –UEMOA et CEDEAO–etc. • Rapportage, sauvegarde des données/informations et exploitation • Conclusion de marchés (contrats)	5			Sociétés minières
1.5 Formation des prix dans les offres de fournitures de biens & services miniers	• Techniques de définition des prix selon la nature des biens & services, les délais de livraison et les bonnes pratiques intégrant l'analyse des risques • Rapportage, sauvegarde des données/informations et exploitation	2			
1.6 Gestion de la qualité, de la sûreté et de la traçabilité des biens et services miniers	• Qualité & normes : Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) : HACCP, ISO 14 000, ISO 22 000, Codex Alimentarius, etc. • Sûreté et sécurité • Traçabilité, retro information et rapportage	2			
1.7 Planification et exécution de la	• Anticipation ;	3			

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
fourniture de biens & services miniers	• Répartition des rôles et tâches ; • Liens avec la formulation des prix ; • Sécurité/crédibilisation • Traçabilité, retro-information, rapportage, sauvegarde des données/informations et exploitation				
1.8 Organisation et gestion des systèmes de location dans le secteur minier (transport véhicules, engins et matériels lourd, etc.)	• Planification, stratégie, organisation logistique et maintenance ; • Prévision & gestion des retards, pannes et autres risques ; • Sécurité • Traçabilité des livraisons, retro information, rapportage, sauvegarde des données/informations et exploitation	3			
1.9 Conception, organisation et exécution technique, environnementale, sociale et financière des marchés ou contrats de gestion des sites miniers et aménagements connexes	• Démarche d'élaboration, planification, répartition des rôles et tâches, prévision des risques, dispositif de suivi, évaluation et contrôle • Exécution, contrôle qualité, rapportage, gestion des risques, résolution des problèmes, application des sanctions, etc. • Suivi quotidien des relations avec le client (société minière)	5			

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
1.10 <u>Catering et gestion de camps miniers</u>	- Démarche d'élaboration : conception organisation/planification, répartition des rôles et tâches, prévision des risques, dispositif de suivi, évaluation - Contrôle Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) : HACCP, ISO 14 000, ISO 22 000, Codex alimentarius, etc. - Exécution technique, environnementale, sociale, et financière des marchés/contrats, rapportage, gestion des risques, résolution des problèmes, application des sanctions, etc. - Suivi quotidien des relations avec le client (société minière) - Rapportage, sauvegarde des données, informations et exploitation	5			
1.11 Développement des services d'aménagement et de réhabilitation des sites miniers	- Organisation - Mobilisation des expertises requises - Démarche de proposition de services aux sociétés minières	5			
1.12 Développement et gestion des services de consultants et de services externalisés	- Organisation informatique - Rôles et responsabilités des acteurs et personnes employées	3			

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
(géo-services, évaluation minière ; analyses socioéconomiques et environnementales, optimisation de la production ; planification minière, gestion de projet ; gestion des ressources humaines, services d'expertise communication & visibilité, juridiques, fiscaux, et comptables, formation...	• Gestion des contrats • Rapportage et gestion des rapports • Gestion des informations (confidentialité des informations et règles de déontologie) • Suivi des relations avec les clients (sociétés minières) • Gestion de l'image du fournisseur de biens & services et de ses clients (sociétés minières)				
1.13 Développement et gestion du transport aérien domestique et d'une flotte d'aéronefs et le volet transport terrestre, le volet location de matériels et engins lourds-exigence de la	• Législation • Planification, stratégie, organisation logistique et maintenance • Prévision & gestion des retards, pannes et autres risques • Sécurité	5			

1. Gestion d'entreprise fournisseur de biens & services miniers					
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis	
Modules	Compétences spécifiques visées				
qualité, résistance et fiabilité du matériel, ...)	• Traçabilité, retro information, rapportage, sauvegarde des données/informations et exploitation				
1.14 Esprit d'entreprise	• Team building • Éthique et déontologie professionnelle • Responsabilité et pérennisation de l'entreprise	2			
1.15 Gouvernance et vie associative	• Team building et responsabilités • Gouvernance & leadership • Mobilisation des adhésions • Anticipation et prise en compte des préoccupations des potentiels membres et des membres • Rapportage et Reddition des comptes	2			

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
2.1 Production, traitement, transformation et conditionnement (emballage, etc.), Contrôle Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) et livraison des produits alimentaires et agroalimentaires Techniques de développement agro-sylvo-pastoral	- Développement de la responsabilité et des capacités techniques des employés - Technologies requises - Contrôle Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) : HACCP, ISO 14 000, ISO 22 000, Codex alimentarius, etc. Produits ciblés : Céréales (riz, maïs) et légumes (carotte, concombre, haricot vert...) et pomme de terre ; Viandes et Produits carnés ; Boissons et produits laitiers, Pâte d'arachide, Pâtisserie & boulangerie, etc.	10	7X1000=7000	BUMIGEB GÉOSERVICES ENSIF ISGE IST 2IE UPB ANPE CFPR-Z CFPI-B EFP-TP ITTGO CFCEL UI2M Autres structures spécialisées nationales, régionales et internationales
2.2 Gestion, manipulation et livraison des réactifs	- Typologie des réactifs - Conditions de livraison - Mesures de sécurité	3		
2.3 Gestion, manipulation et livraison des produits pharmaceutiques	- Typologie des produits - Conditions de livraison - Vérification et contrôle-qualité	3		
2.4 Production, gestion des commandes et livraison	- Risques professionnels - Sécurité et protection individuelle	3		

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
des EPI, y compris les tenues de travail	• Normes de confection et de qualité			Sociétés minières
2.5 Entretien et maintenance des engins, équipements et matériels miniers (techniques des métiers de la mécanique des machines)	• Formations pratiques sur des engins à commandes électroniques • Pratique d'entretien courant et d'anticipation sur les pannes • Pratiques de dépannage • Tenue des tableaux de maintenance.	3		
2.6 Développement des capacités des conducteurs d'engins et moyens de transport et de mobilité dans le secteur minier	• Formations pratiques sur la mise en marche, l'exploitation et l'entretien des engins et moyens de mobilité • Tenue des cahiers de bord	3		
2.7 Renforcement des capacités en techniques des métiers de la construction métallique dans les mines	• Formations pratiques sur les nouvelles techniques • Observance des dispositifs de sécurité	3		
2.8 Production ou/et achat et gestion de matériels et des pièces de rechange courants des mines	• Véhicules automobiles • Pièces de rechange courantes • Pneumatiques • Matériels/outillage de garage	3		

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
2.9 Développement des capacités techniques de chaudronniers/plombiers du secteur des mines	• Tuyauterie industrielle • Tuyauterie sanitaire • Matériels et appareils sanitaires	3		
2.10 Production et acheminement des matériaux de construction	• Exploitation des mines et carrières • Fabrication de produits spécifiques (pavés, canaux, etc.) • Transport des agrégats et autres matériaux de construction	3		
2.11 Transport routier des hydrocarbures et lubrifiants	• Responsabilités et sécurité • Formations pratiques sur les nouveaux types de camions citernes (contrôle tableau de bord, etc.) • Tenue de cahier de route • Dispositifs de traçabilité	3		
2.12 Transport routier des explosifs et matériels de sautage	• Responsabilités et sécurité • Formations pratiques sur les types de camions (contrôle tableau de bord, caméras de surveillance, capteurs thermiques etc.) • Tenue de cahier de route • Dispositifs de traçabilité	3		
2.13 Techniques d'installation et de	• Informatique	3		

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
maintenance électriques, solaires, thermiques et électroniques dans les mines et aménagements connexes	• Vidéosurveillance • Installations solaires • Groupe électrogène • Construction de lignes de transport d'électricité • Installation électrique • Installation industrielle (montage, levage), etc.			
2.14 Renforcement des capacités en dispositifs de sécurité dans les sites miniers et aménagements connexes	• Organisation • Approche de la sécurité sur les chantiers • Conduite individuelle et collective des agents • Relations avec les riverains • Analyse des risques, alerte précoce, alerte confirmée • Organisation des interventions d'urgence, etc.	5		
2.15 Renforcement des capacités en techniques du génie de construction civil (BTP) et minier	• Travaux routiers • Travaux de maçonnerie bâtiments • Menuiserie et serrurerie • Travaux d'accès à l'eau potable et hydrauliques • Travaux des aménagements hydro agricoles	5		

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
	• Travaux d'aménagement des espaces verts, piétons et sportifs • Travaux d'aménagements d'autres infrastructures socio collectives (écoles, centres de santé, salles de spectacles et des arts, etc.) • Qualité des réalisations : isolations, étanchéités, conformité aux normes, durabilité, éthique et réputation de l'entreprise fournisseur des biens et services miniers, etc. • Sécurité sur les chantiers			
2.16	•			
2.17 Renforcement des capacités des personnels des autres services tertiaires aux minières (Gestion externalisée des ressources humaines ; assurances ; transitaire, agence de voyage ; transport aérien et gestion d'une flotte d'aéronefs ; Services de Communication et de visibilité ; Services informatiques et de bureautique ; autres services	• Contenu des contrats de travail • Contenu des contrats de stage • Séances de briefing (organisation, contenus et périodicité) • Tenue, attitude et courtoisie • Relations sociales • Responsabilité et confidentialité des informations • Communication avec les autorités nationales • Communication avec les clients (sociétés minières et autres) • Application des sanctions disciplinaires	5		

2. Formations aux métiers techniques miniers et connexes				
Contenu de formation		Durée (jrs)	Effectif prévisionnel	Organismes de formation pressentis
Modules	Compétences spécifiques visées			
de support au développement minier				

ANNEXE 3 : LISTE DES TOP 6 À 20 DES FOURNISSEURS LOCAUX DANS LES 13 CHAINES DE VALEUR CIBLÉES

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
1	Carburants (essence, gasoil, DDO, bitume, gaz) et lubrifiants	1. ILDO OIL ; 2. PETROFA ; 3. APRIL- OIL BURKINA SA ; 4. Etalon Energy ; 5. MEGA Energie S.A; 6. PROGAZ Burkina Sarl ; 7. ALECTO PODA Services Sarl ; 8. Global distribution Metal Oil ; 9. Enermin International Sarl	09
2	Énergie (autres que hydrocarbures et lubrifiants)	1. Essakane Solaire ; 2. Société d'équipement électrique du Faso ; 3. Faso Solar Technics (FAST Sarl); 4. SACOTEN SARL ; 5. Power Energy Consultancy ; 6. ROGREF Sarl ; 7. SOBELC ; 8. GERLEC Energies et Services Sarl (BES) ; 9. Établissement ILBOUDO & FRERE ; 10. Général Maintenance Service Sarl (GMS Sarl)	10
3	Équipements de protection individuelle (EPI) et santé/sécurité	1. Société Adam's Sarl ; 2. BRAN -CODI ; 3. Advance Fire Suppression Technologie Sarl ; 4. Groupe EGF Sarl ;	12

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
		5. Entreprise de Confection ZONGO EMMANUEL ; 6. Universal Services and Équipements Sarl ; 7. Société Nouvelle ALIZ ; 8. COGEM ; 9. PRISMA MINING ; 10. ISS SARL ; 11. ESCM ; 12. ETBAF	
4	Extraction de minerais hors ingénierie	1. Société de Forage et de Travaux Publics Mining Burkina (SFTP Mining) ; 2. SILA EQUIPEMENT et BTP SA (travaux miniers) ; 3. GLOBEX Construction ; 4. Enikon Burkina Faso Sarl ; 5. Burkina Mining Services (BMS) ; 6. ND.MO.VE Sarl ; 7. African Material services and industries (AMSI) Sarl ; 8. DAMOU Service	08
5	Substances explosives et matériel sautage	1. Forage Technic eau Burkina Sarl ; 2. ORICA Burkina Sarl ; 3. ESPRIT Burkina ; 4. HAMPANI Services Sarl ; 5. Société TRANSCORDEC Sarl ; 6. UDA	06
6	Location de pièces	1. POLY SERVICES INDUSTRIE ;	11

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
	rechange des véhicules lourds & engins miniers	2. Globex Construction ; 3. GSK Sarl ; 4. AFRIKA DISTRIBUTION ; 5. Burkina Trading International ; 6. Entreprise Sahel ; 7. AEH Négoces ; 8. SAID GLOBAL services Sarl (SAGS); 9. RALPH Négoces Sarl ; 10. CDA Trading service ; 11. KOSOFI SARL	
7	Location et de pièces rechanges des véhicules légers & utilitaires	1. Agro Tyre Burkina ; 2. Flyknight Group Sarl, 3. DIAFCA ; 4. Entreprise Sana Mady et Frères ; 5. Entreprise de Construction Ousseini et Frères Sarl (ECOF Burkina Sarl) ; 6. ALL AUTO ACCESSOIRES SARL (3A) ; 7. CBPA Car Service ; 8. ESPACE PIECES AUTO ; 9. Nouvelle Société Automobile ; 10. Afric Service Trading Sarl	10
8	Autres produits chimiques pour le traitement du minerai (soude, etc.)	1. DIPROCHIM Afrique Sarl ; 2. Laboratoire AINA Sarl ; 3. SOCIETE WEND PANGA (WP BTP); J 4. ODY PREMA COMPANY BF Sarl; 5. Entreprise ZOUNGRANA Francis et Frères (EZF) ;	06

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
		6. Société Burkinabè de Produits Chimiques (PRO - CHIMIE)	
9	Produits alimentaires, restauration et hébergement	1. Canada voice Sarl ; 2. Etablissement MARGANTA ; 3. Société YARA FADAMA ; 4. Entreprise Bokoum et frères ; 5. Entreprise PAFADNAM et frères ; 6. Restaurant OUOBA RAMATOU ; 7. DIAWELI ; 8. KALI's Services ; 9. EMARF ; 10. Restaurant KALMAMA ; 11. Entreprise KOITA Moussa & frères ; 12. ZEBRE DISTRIBUTION	12
10	Fret, voyages* et transit	1. UNIVERSEL TRANSIT SARL ; 2. Faso Aircraft Services Sarl ; 3. Air Sarada International S.A ; 4. Trans-Log-Burkina Faso SA ; 5. Société d'Approvisionnement Courtage (TRSP-ACT) ; 6. KEYSIA's travel ; 7. Société de Consignation et de Transit Burkinabè, (SOCOTRAB) ; 8. ASH Travels Sarl ; 9. BLMS	09
11	Assurances,	1. SONAR, 2. Coris Assurance,	05

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
		3. UAB-IARDT (Groupe UAB Assurances) ; 4. Raynal Assurances ; 5. Yelen Assurance ;	
12	Matériaux de construction,	1. CIMFASO ; 2. WEST AFRICA CONSTRUCTION BTP ; 3. Polytech Entreprise SARL ; 4. Entreprise de Construction, de Développement et d'Importation (ECODI Sarl) ; 5. Société Tiendrebeogo et Frères ; 6. Société de Construction Ghassoub et Frères (SOCOGHAF)	06
13	Expertises et consultants,	1. 213 NOURR HAYAT INTERNATIONAL (centrale d'achats), 2. Techno Security SARL ; 3. Entreprise de construction industrielle (ECI) ; 4. JMS Drilling ; 5. Rock Technology BF Sarl ; 6. 3M solution Sarl ; 7. International Mining Services And Transport (IMST -BF) ; 8. EXTERHUM Africa S.A ; 9. ARCHI-TECH -SARL ; 10. Right engineering solutions Sarl ; 11. WESTAGO SAR ; 12. Positive drilling Burkina Sarl ; 13. GEOIDE TOPOGRAPHIE ; 14. BIGS Global Burkina Faso ;	25

N°	Chaines de valeur ciblées	Fournisseurs locaux	Total (nombre)
		15. INTERTEK BURKINA. FASO LTD Sarl ; 16. REMICO ; 17. Upright Partners ; 18. Global International Multi Services Sarl (GIMS Sarl) ; 19. BURKINA GEOSERVICES ; 20. SAHARA GEOSERVICE ; 21. ATHENA SERVICE SARL ; 22. SVMOM/SANUMUSO ; 23. West African Distribution and Services (WADS) ; 24. Elyka Services ; 25. BMP LOGISTICS.	
	TOTAL		129

Sources : MEMC, sociétés minières, ITIE, PCQP et Consultant (CAERD)